

CITOYEN NATURE

2015 / N°21

le magazine des associations pour la nature et l'environnement en Alsace



1973

2012

2006

1976

1979

1970

50
1965
2015
ans





SOMMAIRE

BOUSIER
YANN CARTAUT

| | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|----|
|  | ÉDITO | 1 |
|  | DOSSIER EAU | 2 |
|  | 50 ANS D' ACTIONS POUR LA PROTECTION DE LA NATURE | 11 |
|  | RAPPORT D' ACTIVITÉ | 52 |
|  | ALSACE NATURE | 58 |

Citoyen Nature

N°21 - PRINTEMPS 2015

Magazine édité par Alsace Nature
et ses associations fédérées

Directeur de la publication : Maurice WINTZ

Rédacteurs en chef : Marie Marty, Marie Kneib et Stéphane Giraud

Maquette et mise en page : Hector Garcia Espinosa et Yann Cartaut
Illustration de couverture : Ivan Schneider et Romain Gautreau /
CAE ARTENRÉEL

Les textes sont sous la responsabilité de leurs auteurs.
Textes, maquettes et illustrations sous licence Créative Commons
BY (Alsace Nature)-NC-SA 3.0

Imprimé à 3000 exemplaires sur papier 100 % recyclé par IVOF,
Strasbourg, www.ivof.com

Alsace Nature

8 rue Adèle Riton - 67000 Strasbourg

Tél. : 03 88 37 07 58 - siegeregion@alsacenature.org

<http://alsacenature.org>



ÉDITO

Complexité, violence, légitimité

À l'image de l'année 2014, le contexte actuel suscite des sentiments très mitigés. La plupart des réformes globales auxquelles nous assistons vont dans le sens d'une concentration des pouvoirs et le détricotage des règles de préservation des biens collectifs, que ce soit dans le domaine privé (accumulation de moyens techniques et financiers énormes au sein de quelques multinationales, sans aucun contre-pouvoir citoyen) ou public (les réformes institutionnelles comme l'Eurométropole ou la grande Région cumulent les compétences sans contrepartie démocratique). Cette évolution porte en elle une pression accrue sur les ressources et milieux naturels dont l'exploitation est attisée par la recherche du profit, devenue le graal ultime d'une société du lucratif sans but.

Pourtant, et c'est un signe d'espoir, notre société est d'une telle complexité qu'elle permet, malgré le marasme idéologique dominant, l'émergence d'idées et d'initiatives porteuses de valeurs de solidarité et de respect de la vie. Ainsi, les lois et règles de protection de l'environnement (même si cette législation a d'emblée été subordonnée au fait qu'elle n'entrave pas le développement économique) ont progressivement permis à des acteurs (fonctionnaires, élus, citoyens...) de construire des actions de protection en partie intégrées par des décideurs qui par ailleurs font la promotion du modèle destructeur dominant. Le Schéma de cohérence écologique qui vient d'être adopté fin 2014 en Alsace en est un exemple symptomatique.

Par ailleurs, malgré la pléthore de démarches participatives issues de cette législation, certains citoyens ont le sentiment d'être de moins en moins entendus, comme l'ont montré les projets du GCO ou du golf de la Sommerau. Cela tient en grande partie au fait que les procédures de consultation telles qu'elles sont conçues et pratiquées aujourd'hui ne visent pas tant à organiser un débat collectif sur l'opportunité d'un projet, qu'à obtenir son avalisation formelle. Pour autant, la contestation de tel ou tel projet ne justifie pas le recours à la manière forte. Alsace Nature, au cours de ses 50 années d'existence, a quelquefois pratiqué la désobéissance civile, mais sans user de la violence. Cela doit rester un principe intangible. Mais d'un autre côté, le monopole de la violence légitime, transféré par le peuple à l'État, ne saurait aboutir à un usage excessif de la force ; la mort de Rémi Fraisse en 2014, tout comme celle de Vital Michalon en 1977, sont inacceptables. D'autant que l'imposition de certains projets comme des infrastructures destructrices ou des élevages concentrationnaires relève bien aussi d'une forme de violence. Et celle-ci pose la question de la légitimité, même quand la lettre du droit est respectée.

Le bien collectif doit primer sur les intérêts catégoriels. Or, quand les pouvoirs publics réduisent les protections collectives au profit des intérêts mercantiles, ils ne sont plus légitimes. Dans ce cas, les résistances et les luttes, non violentes, sont utiles car elles sont le seul moyen de poser le débat socialement (voir par exemple la question des OGM). L'histoire nous montre qu'un certain nombre d'avancées sociales majeures ont été acquises d'abord par des luttes qui, parce qu'elles étaient légitimes, ont fini par faire évoluer le cadre légal.

N'ayons donc pas peur d'alerter, de proposer, de contester parfois, car le débat que nous portons est légitime dans la mesure où il s'inscrit dans la défense de l'intérêt collectif !

Maurice Wintz
Président régional

CITOYEN
NATURE
2015/ N°21

DOSSIER L'EAU UN ENJEU PRIORITAIRE POUR LE FUTUR ?

Enjeu majeur pour la survie de toutes les espèces, l'eau a une valeur universelle. Cette ressource est pourtant menacée partout dans le monde par l'activité humaine ! En France, ce sont les inquiétudes autour de la qualité de l'eau qui prédominent et dans certains bassins, sa quantité. L'Alsace dispose d'une ressource abondante, grâce à sa nappe phréatique, plus grand réservoir d'eau douce d'Europe. Or, même cette immense ressource est fragilisée par la densité de la population et, surtout, par les pratiques industrielles et agricoles.

L'eau lie tous les acteurs¹ bien davantage que ce que chacun pourrait le croire individuellement. Par la directive cadre sur l'eau (DCE)¹, l'Europe fixe comme objectif aux États de maintenir ou rétablir un « bon état écologique » de sa ressource et signifie que l'eau est importante pour tout le monde. Ce cadre législatif doit nous interroger collectivement sur notre volonté de maintenir l'intégrité de cette ressource, car l'atteinte de l'objectif de bon état écologique se heurte bien souvent à des obstacles. C'est pourquoi, alors qu'Alsace Nature travaille activement pour que soit atteint cet objectif, nous n'avons pas peur de dire que notre association lutte le plus souvent aussi pour le bien de ses opposants.

Ce dossier, intitulé « L'eau, un enjeu prioritaire pour le futur », renferme l'essentiel des points abordés lors de la seconde Journée d'Étude pour l'Action Collective, organisée par Alsace Nature le 18 octobre 2014. Vous y trouverez des pistes et des actions, fruits de la réflexion des représentants associatifs et des professionnels du domaine de l'eau, réunis ce jour-là.

~~~~~

<sup>1</sup> La directive cadre sur l'eau (directive 2000/60) vise à donner une cohérence à l'ensemble de la législation avec une politique communautaire globale. Elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen.

En s'appuyant sur de nombreux constats de terrain, toujours au service de l'intérêt général, Alsace Nature assure pleinement son rôle de force de proposition, et ce, dans un domaine où les stratégies mercantiles ne font pas toujours bon ménage avec l'intérêt collectif. Nous saisissons l'occasion de cette publication pour remercier les nombreux bénévoles de notre fédération, qui s'impliquent dans les dossiers souvent complexes, où leur démarche n'est pas toujours comprise - quand elle ne fait pas carrément l'objet de sarcasmes, voire d'agressions.

Pourtant, les critiques et les propositions émises sont, la plupart du temps, fondées sur une expérience naturaliste sérieuse et visent à la prise en compte d'enjeux essentiels souvent trop négligés.

Ce dossier est une invitation à la réflexion commune et au dialogue, pour que la composante « nature » soit davantage prise en compte dans les projets. Il comprend trois parties, qui sont pour Alsace Nature les trois thèmes prioritaires pour arriver à un bon état des eaux : l'eau potable, que celle-ci soit gérée en qualité et en quantité suffisante pour alimenter les populations ; les rivières, contraintes depuis des années par l'homme ; les zones humides, victimes de l'aménagement de notre territoire et qui ne peuvent plus remplir leur rôle.



ALORS QU'ALSACE NATURE TRAVAILLE  
ACTIVEMENT POUR QUE SOIT ATTEINT  
L'OBJECTIF DE BON ÉTAT DES EAUX,  
NOUS N'AVONS PAS PEUR DE DIRE QUE  
NOTRE ASSOCIATION LUTTE  
LE PLUS SOUVENT AUSSI POUR LE BIEN  
DE SES OPPOSANTS.

3

## Une ressource en eau potable durable : les bons outils

Le paysage alsacien est fractionné en 4 principales régions agricoles : les zones de grandes cultures céréalières, que l'on retrouve principalement en plaine du Rhin ; le vignoble, qui se plaît sur les coteaux ; les rieds, historiquement utilisés pour l'élevage agricole ; et l'agriculture de montagne. Malheureusement, ces pratiques dans leur utilisation conventionnelle (intensive), entraînent des impacts conséquences néfastes pour l'environnement et notamment sur la qualité de l'eau.

En plaine d'Alsace, les ressources en eau potable sont de plus en plus limitées à cause des pollutions diffuses, très majoritairement d'origine agricole et industrielle, déversées depuis des dizaines d'années dans les eaux souterraines et les eaux de surface<sup>2</sup>. De ce fait, les communes sont forcées de rechercher des ressources en eau dans des zones non-polluées en surface, dans des secteurs faisant l'objet de protection au titre de leur intérêt environnemental, floristique ou faunistique. Exemples : le Bruch de l'Andlau ou le secteur de Plobsheim (projet de champ captant secondaire de l'Eurométropole, lire pages 30-31 Dans le dossier « 50 ans »). Ces choix faits par les collectivités et approuvés par l'ARS (Agence régionale de santé) valident a posteriori la nécessité de conserver des espaces naturels protégés.

### État des lieux sur la dégradation de la qualité de l'eau

En France, 90 % des eaux de surfaces analysées contiennent des résidus de pesticides issus de l'agriculture intensive. Seul 41 % des masses d'eau superficielles sont considérées comme étant en bon état écologique, selon la DCE. Ce laisser-faire a valu à l'État français d'être condamné en septembre 2014 par la Cour européenne de justice, pour mauvaise application de la Directive Nitrates<sup>3</sup>. Ici les accusés sont les « engrais » notamment les épandages de lisier et autres fumiers et purins pro-

venant des excédents structurels des élevages, ou encore l'épandage de quantités indéterminées de pesticides sur les cultures céréalières.

L'épandage des pesticides agricoles depuis des décennies a fini par conduire à une pollution diffuse de nos cours d'eau et des nappes d'eaux souterraines. Dans le Sundgau et la Hardt-sud par exemple, 36 communes ont été touchées à un moment ou à un autre par les dépassements de la limite de potabilité de l'eau captée, du fait de la concentration en pesticides. Dans le Ried Centre Alsace, on a analysé plus de 40 molécules de pesticides dans le puits de captage d'une commune ! Dans les rivières, le glyphosate (*Round-up*®) a été retrouvé dans 27 des 30 stations de mesure à des concentrations 100 fois plus élevées que la norme de potabilité. Par ailleurs, le principal métabolite du glyphosate, l'AMPA, est plus dangereux pour l'environnement que la molécule « mère ». Rappelons que le *Round-up*® est utilisé pour le désherbage des chaumes de blé et d'orge après récolte, ainsi que par les collectivités et les particuliers. On relevait également en 2012 la présence de PCB et d'AMPA dans la chair des poissons frayant dans les rivières d'Alsace. Les premiers résultats de cet inventaire de la qualité de nos eaux souterraines, fondamental pour suivre l'évolution de la pollution, permettait de constater que la plupart des substances phytosanitaires utilisées en Alsace étaient largement retrouvées dans les eaux souterraines. Ainsi, sur 42 pesticides recherchés, 39 ont été détectés, dont principalement des herbicides ou leurs métabolites.

### L'élevage industriel : le lien entre pollution de l'air et de l'eau

Quel lien entre élevage industriel et pollution de l'eau ? Une réponse : toujours et encore les nitrates, aussi bien liés, en Alsace, à la fertilisation minérale qu'à l'élevage intensif. Si notre association est plutôt favorable à l'élevage de bovins pour le lait ou la viande, qui se pratique encore en Alsace de façon extensive, avec des animaux ayant accès aux prairies (favorables à la biodiversité), Alsace Nature lutte en revanche contre l'élevage industriel de poules et de porcs dont le lisier, chargé en ammoniac, pollue aussi bien l'air, les sols, l'eau. Nous estimons qu'en la matière, la réglementation et son application sont extrêmement légères.



2- Les eaux de surface - par opposition aux eaux souterraines - correspondent pour l'essentiel aux cours d'eau, océans, lacs et eaux de ruissellement.

3- La Directive Nitrates (91/676/CEE) lutte contre la pollution des eaux par apports et excès de nitrates d'origine agricole. d'eau, océans, lacs et eaux de ruissellement.

**Les compartiments sol, air et eau sont des vases communicants.** Or l'ammoniac, touche directement la pollution des milieux et des zones humides par eutrophisation (excédents de nutriments dans l'eau) : la prolifération des bactéries entraîne le pourrissement des végétaux, très défavorable à la biodiversité.

Les pollutions, lorsqu'elles dépassent les seuils autorisés, conduisent à l'abandon des puits de captages à partir desquels l'eau à l'usage des populations alentours est prélevée. Ainsi entre 1998 et 2008, 300 captages ont été abandonnés dans le bassin Rhin-Meuse. La préservation à long terme des ressources en eau destinées à la consommation humaine est pourtant un objectif prioritaire du Grenelle de l'Environnement. Cette priorité a été réaffirmée en septembre 2013 lors de la Conférence environnementale, prévoyant la protection de 1 000 « captages prioritaires », également appelés « captages Grenelle », soit le double de ce qui était prévu initialement. La mise en œuvre du dispositif de protection, finalisé en 2012, comporte les phases d'identification des aires d'alimentation (diagnostic des sources de pollution potentielles et de la vulnérabilité de la zone), l'établissement du plan d'actions, puis sa réalisation. Autant d'étapes pendant lesquelles Alsace Nature a souhaité se montrer proactive, mais n'a pas été invitée à participer aux réunions des comités de pilotage !

Dans le bassin Rhin-Meuse, 55 captages ont été définis comme prioritaires, tous dans le Sundgau pour l'Alsace. Des plans d'actions devaient avoir été établis avant la fin de l'année 2012, mais actuellement, seul environ 50 % en disposent.

**1 000**  
captages  
prioritaires

### Des outils pour une amélioration rapide et significative de la qualité de l'eau

Des solutions existent : arrêter la monoculture de maïs d'abord, promouvoir la polyculture vivrière bio ensuite.

Depuis plusieurs années, la politique agricole évolue et certaines techniques alternatives, plus respectueuses de l'environnement, commencent à se développer. Lorsque l'on parle de respect de l'environnement, l'on pense en premier lieu à l'agriculture biologique, qui respecte l'équilibre biologique entre le sol, les plantes et les animaux, en interdisant tout apport d'intrants de synthèse (pesticides, engrais chimiques, OGM, hormones...).

### DES SOLUTIONS EXISTENT : ARRÊTER LA MONOCULTURE DE MAÏS D'ABORD, PROMOUVOIR LA POLYCULTURE VIVRIÈRE BIO ENSUITE.

D'autres techniques moins connues existent, telle que l'agriculture « de conservation ». Cette technique consiste à réduire, voire à supprimer totalement (non-labour, semis direct ou semis direct sous couvert végétal) le travail du sol. Le sol quant à lui est couvert en permanence par les résidus issus des cultures précédentes ou par des végétaux de couverture en inter-culture. Le but est de développer l'activité de la faune du sol et notamment des lombrics, de limiter l'érosion, de maintenir l'humidité... L'agriculture de conservation rend indispensable l'allongement des rotations, afin de maîtriser les adventices qui ne sont alors plus détruites par le labour, et limiter la transmission de maladies. Il existe également les cultures dites « cultures intermédiaires pièges à nitrates » (CIPAN) qui consistent à mettre en place un couvert végétal entre la récolte des cultures d'été ou d'automne et les semis des cultures de printemps. Ceci permet entre autres de réduire le lessivage des sols et l'érosion des nitrates. La cou-

verture hivernale des sols est obligatoire depuis 2012 sur l'ensemble des exploitations situées en zone vulnérable.

Une autre façon de limiter l'apport en intrants est la mise en place de cultures sobres en intrants tels que la luzerne, le trèfle, le lupin doux, la féverole... Ou encore la mise en place d'une bande enherbée en bordure de culture ou d'arbres qui limiteront le lessivage.

De façon générale, Alsace Nature promeut une agriculture extensive (agroforesterie, élevage avec prairies) ou bio-intensive (biologique, bio-dynamique, permaculturelle), seules capables de conserver le capital naturel de notre région tout en nourrissant ses habitants. Alsace Nature valorise dans son discours la relocalisation d'une paysannerie vivrière (maraîchage), condition sine qua non pour faire de l'Alsace un territoire résilient, autosuffisant et non plus dépendant des énergies fossiles.

En matière d'élevage, Alsace Nature se bat pour obtenir des institutions et des exploitants **la diminution du nombre de bêtes élevées dans chaque unité** de production, même si cette préconisation va à l'encontre de la tendance !

### Une feuille de route pour la protection des captages en eau potable

En parallèle d'un travail fait par le réseau « Agriculture » d'Alsace Nature, le réseau « Eau » a également travaillé sur des protocoles à respecter pour garantir une ressource en eau potable. Dans ce cadre largement développé dans la « lettre eau » envoyée au membre du réseau plusieurs fois par an, Alsace Nature préconise :

**1** dans les arrêtés de DUP, **l'exigence de respect de l'avis des hydrogéologues** (souvent non-suivis comme à Jettingen, Durrenentzen, Munchhouse ou Hirsingue) et la cohérence entre les mesures prescrites sur l'ensemble des captages.

**2** **L'actualisation des anciennes DUP**, qui datent des années 1970, afin de tenir compte de l'évolution des pratiques agricoles et de la connaissance de l'impact des intrants sur l'environnement et notamment sur les eaux souterraines.

**3** **Le maintien de la protection des captages déconnectés** du réseau. Le nombre de captages déconnectés dans le Haut-Rhin se chiffre à plus de soixante. Ces captages ont généralement été mis hors service en raison de leur dégradation par les pesticides. Cette situation doit être provisoire.

**4** Que les aires d'alimentation des **captages prioritaires « Grenelle »** et leur PPR (périmètre de protection rapprochée) bénéficient d'une **protection renforcée** par rapport aux captages ordinaires.

**5** Un suivi particulier de la prévention sur les captages dotés d'un traitement au **charbon actif**. La présence d'un traitement assurant une bonne qualité de l'eau au robinet peut avoir un effet pervers démobilisateur pour la protection de la ressource. Le traitement ne peut être qu'un élément transitoire dans la reconquête et non une finalité en soi.

**6** Le conditionnement de toute attribution de dérogation aux collectivités distribuant une eau ne répondant pas aux normes à **un projet de mesures de protection susceptibles de rétablir la qualité de la ressource**.

**7** **Que l'emploi de pesticides soit interdit sur les aires d'alimentation des captages**, avec une priorité sur les périmètres de protection rapprochée. Cet objectif est réalisable par différents moyens et notamment la réglementation par DUP, l'instauration d'une ZSCE (zone soumise à des contraintes environnementales), l'implantation de parcelles en culture bio sur les zones de protection, l'acquisition de parcelles par des collectivités locales (droit de préemption).

## Plus de naturalité pour les rivières alsaciennes

Lorsque l'on parle du fonctionnement d'une rivière, c'est à dire un système global comprenant le bassin versant, le lit majeur ainsi que ses flux solides (sédiments) et liquides, on l'entend au sens d'un équilibre dynamique, capable de s'adapter aux fluctuations de débits en ajustant leur pente, leur largeur ainsi que leur sinuosité (morphologie).

Cet équilibre est menacé par l'anthropisation (canalisation, endiguement, rectification et recalibrage des cours d'eau...) qui souvent va conduire à un dysfonctionnement dans l'expression du fuseau de mobilité (espace de divagation d'un cours d'eau), du fait de la contrainte physique imposée à la rivière. Les travers culturels du passé ont été caractérisés par l'excès du découpage analytique : la complexité de la nature en a fortement souffert, la rivière était devenue « un tuyau ». Ces aménagements entraînent une modification morpho-dynamique des cours d'eau, qui a des répercussions sur le fonctionnement des écosystèmes, en induisant une diminution de la diversité naturelle des habitats.

Prenons l'exemple de l'endiguement, qui crée une déconnexion entre le lit mineur et le lit majeur et leurs annexes hydrauliques. Ceci va se traduire par un appauvrissement des milieux naturels du lit majeur ainsi que de la biodiversité terrestre et aquatique dont la reproduction est liée à ces connexions (exemple : reproduction de certaines espèces de poissons).

Sur les cours d'eau alsaciens, on constate depuis plusieurs années une dégradation de la qualité de l'eau potable, engendrant la fermeture de puits de captage. Cette dégradation est directement liée à certaines pratiques agricoles comme vu plus haut, mais aussi à l'urbanisation du lit majeur.

Afin de protéger les cours d'eau de l'urbanisation, il est important de prendre en compte leur fonctionnement lors des projets d'extension urbaine, de limiter les petits impacts tel que les enrochements, les remblais, les déviations, améliorer les systèmes d'assainissement et renaturer les cours d'eau qui ont été artificialisés.

MARTIN PÊCHEUR  
DAVID HACKEL

CANOË LOISIR  
ALSACE NATURE

PASSERELLE MIMRAM  
MATHIEU NIVASSE



Une croyance utopique : le projet de suppression de la crue. Aujourd'hui certaines disciplines scientifiques sont venues aider à mieux respecter le champ d'épandage des lits majeurs. Le souci sécuritaire a été pourtant dominant dans l'institutionnalisation du phénomène et notre association doit militer pour l'acceptation du phénomène, non seulement par la culture sécuritaire, mais aussi par des dimensions culturelles plus positives que sont le meilleur respect de la ressource et la conservation de la biodiversité alluviale.

### La fonction conservatoire de la biodiversité

Initialement, les premières revendications en matière de protection de la biodiversité émanaient des pêcheurs, qui dénonçaient les seuils infranchissables pour les poissons, principalement pour les migrations reproductrices (Truite, Saumon...). Or, pour qu'une espèce survive, il faut non seulement stopper les destructions directes des spécimens (individus), protéger ses habitats, lui permettre de se déplacer mais aussi la protéger comme une population.

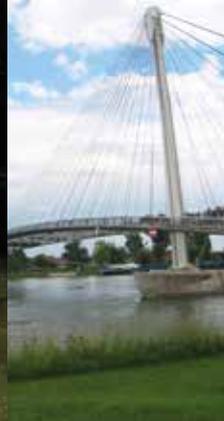
Les débuts de la prise en compte de l'écologie ont été fortement dominés par la pollution hydrique, bien entendu pour des raisons utilitaristes... Les politiques d'aménagement prônaient des rivières à eaux propres mais canalisées. Le Castor par exemple veut de l'eau en situation naturelle c'est-à-dire des cours d'eau reconnus comme ayant un double flux hydrique et solide. Il constitue donc un indicateur intéressant de bon état écologique d'une rivière (concernant sa réintroduction en Alsace, lire pages 36-37 du dossier « 50 ans »).

220

km de cours  
d'eau

78

barrages



## La continuité écologique des rivières et du Rhin

Mieux gérer les ouvrages sur les cours d'eau (barrages, seuils...) est une priorité nationale et européenne. Dès sa création, Alsace nature a combattu pour obtenir la restauration de la continuité écologique sur le fleuve.

Dans les années d'après-guerre, les États du bassin du Rhin réalisent que le Rhin pollué est un problème majeur. Les rares stations d'épuration existantes avaient été détruites par la guerre, l'industrie se développait à un rythme effréné et les communes rejetaient leurs eaux usées directement dans le fleuve. Par ailleurs, la présence de barrages hydroélectriques, tels que le barrage de Gerstheim, en empêchant notamment le saumon de rejoindre ses lieux de reproduction traditionnels, a conduit à éliminer les derniers grands poissons.

Fin 2012, dans le bassin Rhin-Meuse, plus de 170 ouvrages sont estampillés « Grenelle ». Ils doivent faire l'objet d'un aménagement ou d'un « effacement » (enlèvement partiel ou total de l'ouvrage) pour rétablir la continuité écologique des cours d'eau. Objectif : permettre aux poissons de franchir les obstacles et mener à bien leurs migrations vers leurs zones de reproduction.

### Exemple

#### LA GESTION DU SCHÉMA DE L'ILL

Depuis 2010, la gestion du domaine public fluvial de l'Ill revient à la Région Alsace. L'Ill domaniale représente 220 km de cours d'eau et 78 barrages et seuils entre Colmar et Strasbourg. Depuis 2014, un schéma de gestion globale de l'Ill domaniale sur 10 ans vise à concilier le développement économique du bassin de l'Ill et la reconquête de ses fonctionnalités environnementales.

#### Ce schéma s'articule en 4 grands objectifs, parfois contradictoires :

- **Assurer la protection des zones habitées contre les inondations.** Cela passe par une modélisation de la dynamique des cours d'eau, par l'initiation de travaux prioritaires (rénovation de barrages, mise en place de digues...) ainsi que par la mise en place d'outils réglementaires (PAPI, PPRI...).
- **Restaurer les fonctionnalités hydrauliques, sédimentaires et écologiques des cours d'eau.** Cette restauration s'organise autour de la reconnexion d'annexes hydrauliques, l'acquisition ou l'échange de fonciers ponctuels

en bordure de cours d'eau, une gestion douce de la ripisylve et des plantes invasives, ainsi que par le maintien de l'équilibre sédimentaire et de la continuité piscicole. Le bon fonctionnement de ces écosystèmes peut être chiffré : on estime par exemple que les services rendus par les zones humides et le lit majeur s'élèvent à 26 millions d'euros. À noter qu'Alsace Nature n'est pas favorable à la mesure économique systématique de « services écosystémiques » (services rendus à l'homme par la nature « fonctionnelle »).

#### • Optimiser le développement économique des usages limitant leurs impacts sur l'environnement.

Actuellement le lit majeur de l'Ill domaniale est principalement occupé par du maïs (environ 8 000 ha) suivi de loin par les surfaces enherbées (environ 2 100 ha), les cultures de blé (environ 2 000), les betteraves industrielles (environ 500 ha) et les oléagineux (environ 100 ha). La limitation des impacts sur l'environnement passe notamment par le maintien et la remise en herbe de prairies inondables.

#### • Redéfinir l'entretien des cours d'eau

(protection des berges, enlèvement de flottants...) et assurer la gestion du patrimoine lié à l'Ill.

**NÉNUPHAR NAIN**  
DAVID HACKEL

**TOURBIÈRE DE LISPACH**  
YANN CARTAUT

**CALOPTERIX SPLENDENS**  
NICOLAS BUHREL



**FORÊT DE LA ROBERTSAU**  
BERNARD IRRMANN

### Vers un progrès où nature et culture trouveraient leurs comptes respectifs

Si les écosystèmes fluviaux ont été parmi les plus dévastés et détruits dans l'histoire de l'humanité, il existe aujourd'hui une opportunité pour tenter de les réparer facilement, surtout certains d'entre eux. Mais le fort intérêt de cette tentative n'est pas seulement de rétablir une nature alluviale pour elle-même. Celle-ci en effet est extrêmement proche et intriquée à celle de l'humanité urbaine et rurale et de ses activités. L'élément le plus significatif est que cette proximité peut aussi être synonyme de grandes qualités naturelle et culturelle. Le phénomène de la crue, soumis il n'y a pas si longtemps à la croyance en sa suppression, est aujourd'hui fortement acteur de l'organisation de l'espace. Elle contraint même le puissant phénomène de conquête spatiale de l'urbanisme ! Très proche de la crue, on découvre aussi la pertinence de la géomorphologie fluviale. Les deux départements alsaciens commencent à l'utiliser et cela est encourageant pour la renaturation de ces écosystèmes (Bruche, Giessen, Doller).

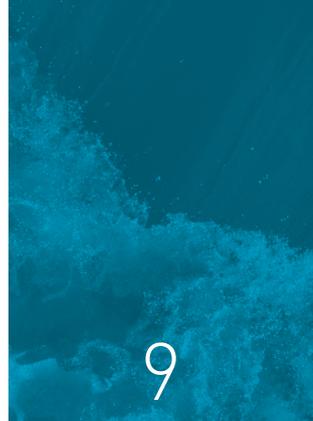
Une gestion de rivière visant « un bon état écologique » et intégrant les contraintes juridiques, développe autant un écosystème fortement naturel qu'une infrastructure de bien et de services. En effet, l'ensemble des biens sociologiques (récréatif,

aménités, loisirs), économiques (ressource en eau, régulation du cycle hydrique), culturels (positionnement nature/culture) s'appliquent facilement et fortement pour les écosystèmes alluviaux alsaciens. Ce sont les écosystèmes qui rassemblent le mieux les contraires et permettent aujourd'hui d'envisager leurs dépassements par une nouvelle intelligence. Les impacts forts du passé peuvent se retourner assez facilement en reconquêtes importantes, les résultats peuvent être rapides !

## Vers une renaissance des zones humides ?

Depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle, se sont 67 % des zones humides qui ont disparu de la carte de France. En Alsace, on a vu disparaître la moitié des forêts alluviales rhénanes depuis le début du siècle dernier et assisté à la dégradation ou à la destruction massive des prairies du ried (à lire pages 12-13, 16-17 et 20-21 dans le dossier « 50 ans »). Ces disparitions sont essentiellement causées par l'intensification des pratiques agricoles, les aménagements hydrauliques, ainsi que par l'urbanisation et la création d'infrastructures.

Heureusement, depuis quelques années, des actions de protection et de restauration de ces milieux sont initiées par des acteurs locaux. La moitié des zones humides en Alsace jouit d'une protection réglementaire (statut de forêt de protection, classement en réserve naturelle, protection par arrêté préfectoral) et des accords ont été signés entre collectivités et agriculteurs pour sauvegarder les prairies et limiter, voire arrêter, les apports d'engrais. Néanmoins, encore trop peu de personnes ont conscience des bénéfices que ces zones apportent, pourtant réels et indispensables. Elles représentent tout d'abord de véritables réservoirs de biodiversité, abritant de nombreuses espèces, souvent rares et menacées. Elles leur apportent des milieux propices (et parfois vitaux) pour la nourriture et la reproduction, et abritent de nombreux



refuges pour ces espèces. Il a été estimé qu'en France les zones humides hébergeraient 30 % des espèces végétales remarquables et menacées et qu'environ 50 % des oiseaux dépendraient de ces milieux<sup>4</sup>.

### Les services rendus aux humains par ces zones humides

En jouant le rôle de tampon, telles des « éponges », les zones humides contribuent à réguler les phénomènes de crues et participent à restituer ces eaux en période de sécheresse. Elles agissent en même temps sur la régulation du climat en créant un microclimat local engendré par l'évapotranspiration des végétaux.

En jouant le rôle de filtre épurateur, les zones humides agissent également sur la qualité de l'eau. Les plantes sont capables d'absorber de grandes quantités d'azote et de phosphore ainsi que d'éliminer de nombreuses substances toxiques telles que des métaux lourds, des pesticides ou encore des résidus médicamenteux.

Comme c'est le cas pour les rivières, les zones humides apportent également des services culturels et sociaux. Par leur beauté naturelle et leur diversité biologique, ces milieux représentent des endroits rêvés pour s'adonner aux activités de loisir telles que la pêche, la navigation, l'observation naturaliste, etc. Elles permettent également à Alsace Nature, comme à ses associations fédérées ou aux Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement disséminés sur le territoire régional, de mener des actions de sensibilisation envers le grand public et les groupes scolaires.

### Les zones humides dans les futurs SDAGEs Rhin et Meuse

Objectifs pour le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhin et Meuse : d'abord, améliorer la connaissance des zones humides. Ces zones sont classées en 2 catégories (sujettes à critiques) : les zones humides dites remarquables, qui se distinguent par la biodiversité exceptionnelle qu'elles abritent. Elles sont intégrées dans les inventaires des espaces naturels sensibles d'intérêt au moins départemental, ou à défaut, aux zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF), aux zones Natura 2000 ou aux zones concernées par un arrêté de protection de biotope. Elles présentent encore un état et un

fonctionnement biologique préservé. Puis il y a les zones humides dites ordinaires, qui ne présentent pas une diversité hors du commun mais qui remplissent les mêmes fonctions et rendent les mêmes services que les zones humides remarquables.

Ensuite, stopper leur dégradation et leur disparition. La mise en place ou l'optimisation d'outils existants, tels que des outils réglementaires ou la maîtrise foncière, permet de prévenir la dégradation des zones humides. En outre, il est essentiel de prendre en compte les zones humides dans les documents de planification et de projets, afin de choisir les solutions les plus respectueuses de leur préservation et de limiter les impacts négatifs. Il est également nécessaire de valoriser économiquement les zones humides afin de garantir leur pérennité (labels, circuits courts, etc.). Les rieds peuvent par exemple être valorisés à travers la création d'une filière « énergie » qui utilise la biomasse séchée pour créer des pellets qui serviront de combustibles.

Des centaines de générations de paysans ont construit, avec la nature, des écosystèmes remarquables, alors que deux générations d'agriculteurs les ont fait disparaître. Il s'agit des habitats qui comprenaient les écotypes boréo-alpins en plaine alsacienne (Linaigrette, Grassette, Trolle...), qui comptent parmi les pertes les plus irréremédiables et les douloureuses de la biodiversité alsacienne. Si l'agriculture industrielle est plus particulièrement montrée du doigt, cette perte repose bien sur une responsabilité sociale globale.

## LES ZONES HUMIDES CONTRIBUTENT À RÉGULER LES PHÉNOMÈNES DE CRUES ET PARTICIPENT À RESTITUER CES EAUX EN PÉRIODE DE SÉCHERESSE

4- Données

[www.eaufrance.fr](http://www.eaufrance.fr)

L'évolution de l'agriculture moderne a été centrée sur la spécialisation fonctionnelle productive, avec abandon de l'ensemble des autres fonctions qui se trouvaient dans les systèmes agricoles traditionnels. Même le cours d'eau était de trop, avec ses inondations et ses méandres. La dynamique technique a été rattrapée par d'autres dynamiques, pour freiner puis retourner les simplifications à l'œuvre. Les impacts de cette agriculture biocide et écocide n'ont pas pour l'instant été tous explicités et compensés, loin de là. Nous en sommes au début, avec des opérations de renaturation et de plus en plus d'obstacles, d'interdits et de règles qui cadrent et cadreront cette agriculture impactante. Une partie du monde agricole a compris cet impératif et s'inscrit dans des alternatives plus proches d'une agriculture durable. Les autres voient dans les avancées réglementaires des obstacles à leur liberté, alors qu'il s'agit seulement de règles pour maîtriser davantage les nuisances. Ainsi, par exemple, la (re)création de bordures enherbées le long des rivières et des ruisseaux.

### Développer la renaturation, la récréation et la gestion des zones humides

Les actions de restauration et de récréation servent à créer de nouveaux milieux humides (étangs, gravières... il n'est pas nécessaire de donner ces exemples...) et aident à la gestion des eaux pluviales et de drainage agricole. Si les impacts sur les zones humides n'ont pu être évités, des actions de compensations peuvent être envisagées. Néanmoins, il est important de savoir que ces actions ne compenseront jamais totalement la destruction d'une zone humide fonctionnelle. Ainsi, un écosystème restauré ne remplacera jamais l'écosystème initial.

**CANAL DE LA BRUCHE**  
MATHIAS WAGNER

**POULE D'EAU**  
MATHIAS WAGNER



# 50 ans d'actions pour la protection de la nature

11



- 1- LE MOULIN DE LA CHAPELLE
- 2- FESSENHEIM
- 3- LE GRAND RIED
- 4- LE RHIN
- 5- LA FORÊT RHÉNANE
- 6- LE GOEFTBERG
- 7- LE LYNX
- 8- CENTRE DE LOISIR DU BRAUNKOPF
- 9- LE MASSIFS HAUTES-VOSGES
- 10- LE CHAMP CAPTANT
- 11- BIOSCOPE
- 12- MUNCHHAUSEN
- 13- LE CASTOR
- 14- BISCHENBERG
- 15- STOCAMINE
- 16- GCO
- 17- A4-LORENTZEN
- 18- FERME VOGELGESANG
- 19- PARC NATUREL URBAIN (PNU)
- 20- GOLF SOMMERAU

# 1965 à 1969

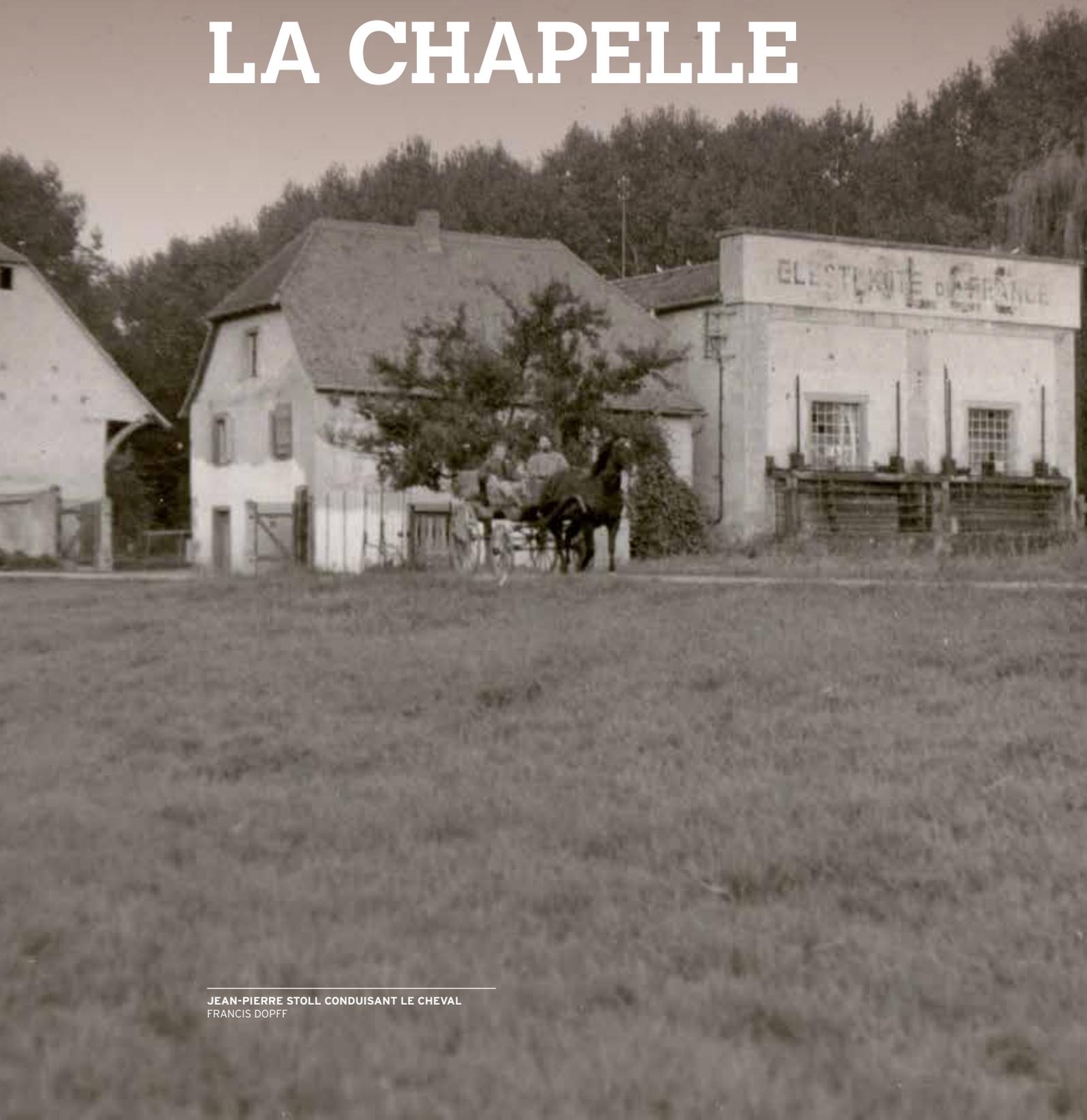
## Les premiers pas d'Alsace Nature

**20 mars 1965**

Constitution de l'AFRPN (Association fédérative régionale pour la protection de la nature).  
On assiste à un regroupement sans précédent des bonnes volontés dans l'Est, avec la création de 5 sections départementales : Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle, Meurthe-et-Moselle et Haute-Saône.

12

# LE MOULIN DE LA CHAPELLE



# 1966

Mise en place de la surveillance des Faucons pèlerins. Les contacts directs avec les responsables administratifs pour un programme minimum de conservation déclenchent l'incompréhension voire l'ironie : « Tout ça pour quelques truites ». Font problèmes à l'époque : les routes touristiques et le grand Tétrás, « l'esprit de système » du génie rural en matière de remembrement et d'aménagements hydrauliques, le futur plan d'eau de Krafft, les déboisements au Nideck, les orchidées au Rammelsberg, le projet de réserve Rhinau-Kappel-Daubensand...

13

## BERCEAU DE LA PROTECTION DU RIED CENTRE-ALSACE

► **Interview de Francis Dopff**,  
président de l'association des Amis de la station  
biologique du Moulin de la Chapelle,  
vice-président d'Alsace Nature.

### POURQUOI LE MOULIN DE LA CHAPELLE EST-IL L'UN DES LIEUX EMBLÉMATIQUES DE LA PROTECTION DE LA NATURE EN ALSACE ?

Empruntant ces paroles de chanson à Georges Brassens, on peut dire à propos du Moulin de la Chapelle : « Bien d'autres sans doute depuis sont venus, oui mais entre tous ceux que l'on a connus, il est le dernier que l'on oubliera ». Sous la dénomination toute neuve de « station biologique », Jean-Pierre Stoll inventa dès 1967, deux ans après la création de l'AFRPN (l'ancien nom d'Alsace Nature), un lieu de rencontre pour les humains de tous âges et de toutes origines sociales qu'unissait quelque chose qui, pareillement, n'avait pas encore de nom, l'écologie.

Sa situation au cœur de la forêt de l'Ill, dans le Ried Centre-Alsace, en fit naturellement la première base de découverte, puis de défense, de ces milieux menacés. L'engagement professionnel de Jean-Pierre Stoll dans le domaine éducatif ainsi que ses responsabilités d'alors au sein des Jeunes Amis des Animaux (futurs Jeunes Pour la Nature) transformèrent le Moulin de la Chapelle en un site avant-gardiste dans l'initiation à la connaissance de la nature : la première formation autoproclamée de guides naturalistes y fut organisée en 1970.

### JEAN-PIERRE STOLL, FIGURE DU MOULIN, A ACCUEILLI DE NOMBREUX JEUNES DANS LES ANNEES 1970-1980. QUEL RÔLE A-T-IL JOUÉ AUPRÈS DE CES PERSONNES ? QUELS ÉTAIENT SES RAPPORTS AVEC ALSACE NATURE ?

Si Jean-Pierre fit partie avec des pionniers comme Jean-Jacques Marquart ou Michel Fernex des premiers membres de la toute jeune Associa-

tion Fédérative Régionale pour la Protection de la Nature, le qualificatif de compagnon de route définit parfaitement ses relations avec notre fédération pendant presque un demi-siècle ; il a fourni le creuset d'où ont émergé tant de membres et de responsables d'Alsace Nature, mais son caractère entier l'empêchait d'accepter les concessions qu'exige parfois le quotidien associatif. Il aidait les individus à se construire, charge à eux de choisir ensuite la forme de leur engagement.

### L'ILLWALD ET LE MOULIN AUJOURD'HUI : QUEL HÉRITAGE, QUEL AVENIR ?

Le Moulin de la Chapelle est devenu un observatoire de la nature en Alsace, surveillant depuis presque aussi longtemps qu'Alsace Nature, la forêt de l'Ill et le Ried. Nous y avons vécu les déceptions et les petites victoires du combat pour la vie. La destruction complète des prairies naturelles par le maïs, leur timide retour grâce aux mesures agro-environnementales, les hauts et les bas de la population de daims à laquelle Jean-Pierre nous avait transmis son attachement viscéral, la mise en réserve de la forêt, le retour des poissons dans le Riedgraben.

Jean-Pierre nous a quittés le 26 mars 2013, laissant une montagne d'archives à classer et une situation juridique du Moulin de la Chapelle un peu compliquée qui a nécessité la création d'une association pour gérer cet héritage. À ce jour, les premiers résultats sont encourageants.

► **Contact :**  
Alsace Nature - [siegeregion@alsacenature.org](mailto:siegeregion@alsacenature.org)

**SORTIE**

**DIMANCHE 27 SEPTEMBRE**

POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://actus.alsacenature.org/50ans/tour-dalsace/>



CITOYEN  
**NATURE**

2015/ N°21

## 1967

Michel Debré se déclare favorable à un Parc Naturel Régional (PNR) des Hautes Vosges de 50 000 ha, mais les communes s'opposent à ce projet. Indignation devant le comblement du Hellvasser par les boues de la station d'épuration, à la Robertsau, et devant la route touristique du Donon. Découragement aussi devant le peu d'effet des propositions de sauvegarder 5 % de la surface en friches, haies et fossés, en cas de remembrement. Une bonne nouvelle, le site de Rhinau-Daubensand est classé à l'inventaire des sites. Autre bonne nouvelle : on programme un an d'émissions avec la radio et la télévision.

# FESSENHEIM

# 1968

Apparition de la rage en France. Constat : la destruction des renards par gazage est inefficace et dangereuse ; la vaccination semble une meilleure solution. Création du Parc Naturel Régional de Lorraine, Charte de l'eau, réglementation des campings et panneaux publicitaires. À signaler : la location d'un pré riedien à Herbsheim et une coordination parfaite avec les 67 associations adhérentes. Création de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature (FFSPN), devenue France Nature Environnement.

15

## POUR UNE FERMETURE IMMÉDIATE ET UNE SORTIE DU NUCLÉAIRE

Depuis 1970 et la naissance du projet de construction de réacteurs nucléaires à Fessenheim, Alsace Nature, comme d'autres associations françaises et allemandes, s'est prononcée contre cette localisation dangereuse, en zone sismique et en contre-bas de la digue du Rhin. L'association s'est battue avec succès contre diverses autres implantations, à Breisach, Gerstheim, Wyhl ou Kaiseraugst.

Cette opposition franco-allemande à l'industrie nucléaire dans le Rhin Supérieur, fondée sur une accumulation constante d'informations internationales, tout comme sur la volonté collective de sauvegarder notre milieu de vie commun, s'est exprimée régulièrement de part et d'autre du Rhin, et avec encore plus de détermination après la catastrophe nucléaire de Tchernobyl en Ukraine en 1986, puis de Fukushima au Japon, en 2011.

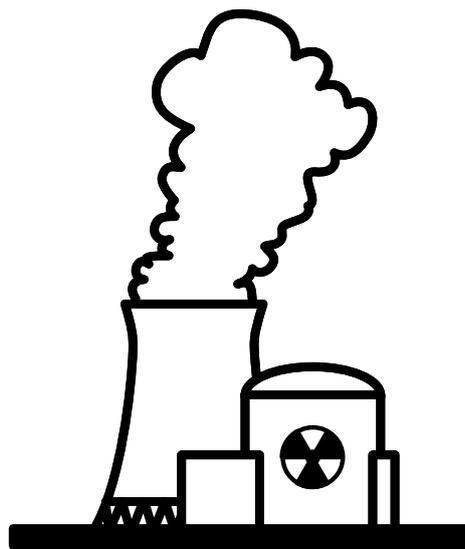
Avec le CSFR, Alter Alsace Energie, membres de notre fédération, Stop Fessenheim, Stop Transports – Halte au Nucléaire et avec les associations transfrontalières allemande et suisse d'Outre-Rhin, Alsace Nature réclame aujourd'hui l'arrêt immédiat des deux réacteurs de la centrale, après près de 40 ans de fonctionnement, seule voie responsable à l'égard des populations. Notre région, de part et d'autre du Rhin, a enduré assez de souffrances à travers l'Histoire. Nous ne voulons pas être les victimes d'un Tchernobyl ou d'un Fukushima. À travers son réseau «énergie», Alsace Nature défend la mise en place d'une véritable transition énergétique qui promeut d'autres solutions que celles retenues jusqu'à maintenant, celles du tout nucléaire, économie d'énergie, efficacité énergétique et énergies renouvelables.

Actuellement en cours d'étude, un démantèlement a été promis par le président de la République François Hollande, à partir de 2017. Sur place, cette fermeture annoncée ne fait pourtant pas l'unanimité, notamment auprès des élus locaux et des syndicats. Notre association est consciente des implications sociales de ce changement d'orientation, mais insiste sur la nécessité de ne pas opposer nature et emploi.

L'occasion donc, lors de cette sortie commémorative, de faire le tour de la question, en tournant autour de la centrale nucléaire de Fessenheim et d'agrémenter ces échanges transfrontaliers par une prise de casse-croûte tiré du sac entre le vieux Rhin et le canal en face du CNPE (Centre Nucléaire de Production d'Électricité) en question.

### ► Contact :

Alsace Nature - [siegeregion@alsacenature.org](mailto:siegeregion@alsacenature.org)



**SORTIE**

**SAMEDI 20 JUIN**

POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://actus.alsacenature.org/50ans/tour-dalsace/>



CITOYEN  
**NATURE**

2015/ N°21

**1969**

La destruction des milieux alluviaux le long du Rhin se poursuit, notamment une trentaine de kilomètres à proximité de Strasbourg. Les remembrements continuent à préoccuper l'AFRPN, tandis qu'elle décide de réserver un budget spécifique pour l'achat de terrains intéressants. Bonne nouvelle pour l'avenir, une commission des jeunes est créée pour les initier au respect et à l'amour de la nature.

**1970 à 1979****Les années « contestation »**

# LE GRAND RIED

## 1970

Lancement des campagnes de presse, des expositions à succès (« homme et nature », « Ried », « Nature 70 »).

L'AFRPN devient l'interlocuteur incontournable de l'administration, pour le meilleur : Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, projet de réintroduction du castor sur la Doller, place du cerf dans une forêt « rentabilisée », et pour le pire : la forêt du Rhin est en train de disparaître, le Parc Naturel Régional lorrain ne se fera pas. Début de la mobilisation contre l'implantation d'une centrale nucléaire à Fessenheim.

## 1971

L'AFRPN crée les premiers groupes sectoriels.

17

# 2 000 HA DE PRAIRIES SAUVÉS

► **Interview de Patrick Barbier,** secrétaire général de l'AFRPN (ancêtre d'AN) à partir de 1986, président d'AN de 1999 à 2005, maire de Muttersholtz depuis 2008.

## À PARTIR DE QUAND ALSACE NATURE S'EST-ELLE PENCHÉE SUR L'ASSÈCHEMENT PROGRESSIF DES ZONES HUMIDES D'ALSACE ?

Dès la création de l'AFRPN (Association Fédérative Régionale pour la Protection de la Nature) en 1965, l'assèchement des zones humides et la plantation massive de maïs figuraient parmi les sources d'inquiétude majeures. La volonté de mobilisation s'est d'abord centrée sur le Ried d'Ohnenheim, où l'AFRPN a rapidement acheté des terrains, notamment 10 ha de joyau botanique près de Sélestat et d'autres autour d'une source phréatique à Herbsheim près de Benfeld. Cela n'a pas empêché que 300 ha de prairies humides soient asséchées par an dans les années 1970-1980 pour y planter du maïs ! À titre d'exemple, quand j'étais adolescent, j'allais me balader à mobyette du côté du Bruch de l'Andlau pour y faire des photos. D'une semaine à l'autre, je retrouvais le terrain labouré : c'était spectaculaire, ça faisait mal à voir !

## COMMENT EST NÉE L'IDÉE D'UN CPIE À MUTTERSOLTZ, 1<sup>ÈRE</sup> MAISON DE LA NATURE D'ALSACE ?

Au début des années 1970, l'idée s'est imposée : pour changer le monde, il fallait éduquer le grand public à l'environnement. Protéger la nature ne pouvait plus être la mission d'une élite d'experts. En 1973, à Muttersholtz, cette première Maison de la nature est née d'une alchimie entre plusieurs personnalités, et notamment Solange et Michel Fernex, Alice Mosnier et Pierre Sigwalt père, qui a mis sa grange d'Ehnwihr à disposition de l'AFRPN pour une bouchée de pain. À l'époque, des bénévoles formaient les jeunes à l'observation et à l'écoute des oiseaux. Une équipe salariée a pris le relais aujourd'hui dans le cadre du CPIE (Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement), label national obtenu en 1978. C'est là aussi qu'est

née l'ARIENA (Association Régionale d'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace), aujourd'hui tête de réseau régionale de la dizaine de centres d'initiation à la nature de la région.

## COMMENT ALSACE NATURE PARTICIPE T-ELLE À LA PRÉSERVATION DES PRAIRIES HUMIDES ?

Le combat pour le maintien des prairies de fauches, qui ont remplacé les marécages au XVIII<sup>ème</sup> siècle, est avant tout un combat contre l'aménagement de l'Ill entre Colmar et Erstein et le maintien des crues dans le lit majeur de la rivière, soit 13 000 ha. Sur ces 13 000 ha, seuls 7 000 étaient encore des prairies humides dans les années 1950, qui marquent la fin de la polyculture et de l'élevage à cet endroit, bientôt remplacés par le maïs. En 1986, il ne restait que 2 000 ha de prairies. Sans Alsace Nature, il ne resterait rien aujourd'hui ! Depuis 30 ans, la dégradation accélérée s'est arrêtée, grâce à l'action des associations, même si ces surfaces sont encore régulièrement grignotées. En revanche, la qualité biologique de ces prairies, elle, a continué à se dégrader.

## QUEL AVENIR POUR LE COURLIS ?

Cette espèce va bientôt disparaître ! À Muttersholtz, noyau pourtant préservé, on comptait 15 couples de courlis dans les années 1960, plus que deux aujourd'hui. Il y a longtemps eu une stabilisation de la population, grâce aux mesures agri-environnementales. Cet oiseau n'a jamais été tiré, mais il niche au sol dans les herbes hautes. Il est donc surtout gêné par la fréquentation humaine, les chiens lâchés dans les prairies, les promeneurs qui quittent les chemins... Pour faire respecter la tranquillité des oiseaux, la commune de Muttersholtz fait désormais appel aux brigades vertes.

### ► Contact :

Alsace Nature - siegeregion@alsacenature.org

## SORTIE

**SAMEDI 05 SEPTEMBRE**

POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://actus.alsacenature.org/50ans/tour-dalsace/>



CITOYEN  
**NATURE**

2015 / N°21

**1972**

Assemblée Générale extraordinaire de l'AFRPN : deux méthodes s'affrontent, celle de la prudence et du compromis, représentée par la tendance modérée (Maresquelle, Heil, Ulrich, Ochsenbein) et celle de la détermination, défendue par Carbiener, Waechter, Kempf, Fernex, Stück. Restructuration de l'AFRPN dans le sens d'une rénovation. Première action en justice contre une industrie polluante à Bouxwiller. Acquisition de 15 ha de Ried (Herbsheim, Ohnenheim). Rédaction d'une monographie sur le Ried. Ebauche du centre d'initiation à la nature de Muttersholtz. Sauvetage des bras morts du Rhin, des fossés de Nonnenbruch et du Zuhrenwald dans le Haut-Rhin. Création du mouvement SOS Vosges, auquel vont adhérer 100 associations, à l'issue d'une campagne de presse dans 5 quotidiens des 2 versants du massif. Vingt milles signatures exigeront un plan général de protection.

18

# LE RHIN

VIEUX RHIN À OTTMARSHEIM  
ALSACE NATURE

# 1973

Les menaces sur les Vosges se concrétisent avec les projets d'industrie touristique au Markstein, « haut lieu de la démente » : 17 téléskis pour 20 000 skieurs à l'heure, 600 résidences secondaires sont prévues. Même l'administration ne suit pas.

Le canal à grand gabarit Rhin-Rhône cristallise d'autres inquiétudes, qui trouvent leur écho dans le premier numéro de Nature-Est (la revue de la fédération) sous le titre : « Balafres pour l'Alsace ». Le programme national et régional de protection de la nature est élaboré pendant que, sur le terrain, 200 personnes manifestent contre la destruction de 63 ha de Forêt de la Hardt, et que le Comité de Sauvegarde de Fessenheim et de la Plaine du Rhin (CSFR) se voit intenter un procès (qu'il gagnera) pour affichage sauvage.

19

## LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DU FLEUVE EST UNE PRIORITÉ DEPUIS LES ORIGINES

Mieux gérer les ouvrages sur les cours d'eau (barrages, seuils...) est une priorité nationale et européenne ! Dès sa création, Alsace nature a mené le combat pour obtenir la préservation des dernières forêts rhénanes, mais aussi pour restaurer la continuité écologique sur le fleuve.

Fin 2012, dans le bassin Rhin-Meuse, plus de 170 ouvrages sont estampillés « Grenelle ». Ils doivent faire l'objet d'un aménagement ou d'un « effacement » (enlèvement partiel ou total de l'ouvrage) pour rétablir la continuité écologique des cours d'eau. Objectif : permettre aux poissons de franchir les obstacles et mener à bien leurs migrations vers leurs zones de reproduction.

Il y a 100 ans seulement, le Rhin était le plus grand fleuve à saumons d'Europe. Chaque année, près d'un million de saumons revenaient de leur grand voyage vers le Groenland pour regagner les affluents du Rhin en Alsace, dans la Forêt Noire allemande et dans les Alpes suisses. Mais le saumon du Rhin (*Salmo salar*), en raison de la qualité catastrophique de l'eau et de la construction de barrages, a disparu. Le dernier saumon y est capturé en 1956, date de la mise en service de l'usine hydroélectrique de Fessenheim.

Suite à l'accident dans l'usine bâloise Sandoz, qui entraîne en 1986 le déversement de tonnes de produits chimiques dans le fleuve, la Commission internationale de protection du Rhin (CIPR) décide en 1991 de réintroduire le saumon. S'enclenche un long processus de mise en conformité des ouvrages hydroélectriques et de navigation. En juin 2000, la passe à poissons de la centrale hydroélectrique d'Iffezheim est mise en service, puis celle de Gamsheim en mars 2006. Elles permettent aux poissons de remonter le fleuve jusqu'à Strasbourg, où une nouvelle passe est en construction.

Quatre autres grands barrages français du groupe Électricité de France (EDF) restent à équiper jusqu'au « Vieux Rhin » pour ouvrir la route vers la Suisse. Le programme de la Commission internationale de protection du Rhin consacré aux poissons migrateurs prévoit que le saumon doit pouvoir atteindre Bâle au plus tard en 2020. Le renouvellement de la concession de Kembs (initialement d'une durée de 75 ans) a permis d'obtenir d'importantes mesures correctrices et compensatoires.

C'est à Kembs que fut construite, entre 1928 et 1932, la première des dix centrales hydroélectriques érigées sur la partie franco-allemande du Rhin. Lors de la sortie du 8 mai 2015, nous vous proposons de les découvrir (nouveaux ouvrages de franchissement, création d'une rivière artificielle, transformation de 100 hectares de maïs en zone humide...). La sortie d'une journée à vélo permettra également de découvrir (ou redécouvrir) la barre d'Istein et les premiers aménagements du programme intégré du Rhin côté allemand.

### ► Contact :

Alsace Nature - [siegeregion@alsacenature.org](mailto:siegeregion@alsacenature.org)



PASSE À POISSONS DE GAMSHEIM  
ASSOCIATION SAUMON RHIN

**1974**

Publication des résultats de l'enquête SOS Vosges. Le nombre de téléskis est réglementé, l'altitude de constructibilité est désormais de 800 m. Le mercantilisme et la privatisation de biens gratuits sont cloués au pilori : on suggère des aménagements légers et intégrés, en plus de réserves intégrales. Occupation à Marckolsheim, contre l'implantation d'une usine chimique.

Un autre succès à noter à Wyhl (Pays de Bade) où Alsaciens et Allemands ont empêché l'implantation d'une centrale nucléaire. A Marlenheim, le syndicat de viticulteurs s'oppose à l'implantation d'un futur poste d'interconnexion électrique, rendu nécessaire par la politique d'EDF de concentration des installations de production électrique.

# LA FORÊT RHÉNANE

## 1975

Le dossier du canal à grand gabarit Rhin-Rhône voit le jour. Schiltigheim refuse la rocade nord et le préfet de Région promet la protection du Goeffberg... qu'on attend toujours en 2015 !

## 1976

Le doyen Maresquelle prend sa retraite, après 11 ans de présidence. Le professeur Carbiener est élu président. L'AFRPN compte alors 87 associations et 1200 membres individuels pour l'Alsace. Manifestation de 3 000 personnes pour la sauvegarde de la Forêt rhénane qui aboutira à sauver le site actuel de la réserve naturelle d'Offendorf du défrichement. La loi tant attendue sur la protection de la nature est enfin votée, elle stipule dans son article 1<sup>er</sup> : « Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit ». Le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA), créé pour prendre le relais de la politique d'acquisition foncière de l'AFRPN, voit le jour en même temps que la Maison de la Nature inaugurée à Muttersholtz.

21

# LES « AFFAIRES » DE MARCKOLSHEIM ONT CONSACRÉ LA PROTECTION DES DERNIÈRES FORETS RHÉNANES

► Interview de Maurice Wintz, président d'Alsace Nature de 2009 à 2015, militant de très longue date.

## LE COMBAT CONTRE L'IMPLANTATION D'UNE USINE À MARCKOLSHEIM DANS LES ANNÉES 1970 À DÉBOUCHE SUR DES « ACCORDS » ENCORE FAMEUX AUJOURD'HUI. QUELLE EN ÉTAIT LA TENUE ?

En fait, il y a eu deux « affaires » de Marckolsheim. Celle de 1973-74 qui s'est traduite par une occupation de terrain et l'abandon du projet d'usine en pleine forêt rhénane. Et celle de 1990 qui concernait également un projet d'implantation industrielle, en partie sur un site anciennement défriché. Cette dernière lutte, qui s'est traduite par le déplacement de trois ministres à Strasbourg, a débouché sur les Accords de Marckolsheim du 11 septembre 1990 qui ont conduit notamment à la réduction de l'emprise de l'usine de 82 à 60 ha et à limiter le défrichement à 27 ha. Mais surtout, les accords ont consacré la protection de l'ensemble des forêts rhénanes subsistantes.

## POURQUOI CETTE LUTTE FONDE-T-ELLE, POUR BEAUCOUP, LA LÉGITIMITÉ D'ALSACE NATURE ?

En 1973-1974, il n'y avait quasiment pas de lois protégeant la nature. La force d'Alsace Nature a été de faire émerger, au plan social et politique, grâce à la désobéissance civile, un enjeu qui jusque là avait été largement négligé. C'est en très grande partie grâce à l'action d'Alsace Nature que la protection des forêts rhénanes est aujourd'hui considérée comme une évidence.

## CES ACCORDS SONT-ILS ENCORE D'ACTUALITÉ ? QUELS ENJEUX POUR ALSACE NATURE SUR LE FRONT RHÉNAN AUJOURD'HUI ?

Ces accords sont toujours d'actualité et ils ont permis pour l'essentiel d'éviter la poursuite de la destruction de ces milieux extraordinaires, malgré quelques exceptions locales. Après l'arrêt des destructions massives, les enjeux pour Alsace Nature concernent la restauration de la fonctionnalité de ces écosystèmes, notamment la continuité écologique (résorber les obstacles que représentent les barrages hydro-électriques) et la reconnexion des forêts au fleuve (réinondation des grands massifs forestiers).

### ► Contact :

Alsace Nature - [siegeregion@alsacenature.org](mailto:siegeregion@alsacenature.org)



PHOTOS D'ARCHIVE  
MOBILISATION EN FORÊT  
DE MARCKOLSHEIM

## SORTIE

**DIMANCHE 07 JUIN**

POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://actus.alsacenature.org/50ans/tour-dalsace/>



CITOYEN  
**NATURE**

2015 / N°21

**1977**

L'AFRPN se mobilise pour dénoncer le scandale des gravières (1900 trous en Alsace !) que l'on comble avec des ordures et pour intervenir à l'enquête publique sur le canal Rhin-Rhône. Résultat : 9 000 interventions contre et un projet qui sera classé sans suite.

22

# LE GOEFTBERG

COLLINE CALCAIRE DU GOEFTBERG  
GÉRARD LACOURMÈTE

## 1978

Succès contre le contournement d'Ottrott, mais échec contre celui de Sélestat. Echec aussi dans un recours juridique contre la piste de moto-cross de Bourg-Bruche. Pire, des jeunes qui occupaient le chantier de l'autoroute dans la Forêt de la Hardt sont brutalisés par les gendarmes mobiles. Marche pacifique de protestation contre la future autoroute A4, devant traverser le Herrenwald à Vendenheim. Campagne contre les lignes THT et le poste d'interconnexion de Marlenheim. Avec l'instauration des études d'impact, l'AFRPN crée sa section d'études (devenu en 1980 l'Atelier d'Écologie Rurale et Urbaine - AERU) qui permettra de s'associer des compétences professionnelles. L'Association organise à Strasbourg un colloque pour la réintroduction du Lynx, ainsi que la collecte de 40 000 signatures contre l'achat par l'armée de la Haute Bers, site magnifique des Hautes Vosges.

23

## UNE COLLINE CALCAIRE, PARADIS DES BOTANISTES

Le Goeffberg est une colline calcaire du piémont vosgien, située entre Molsheim et Saverne (près du Kronthal) et qui culmine à 400 mètres. Cette colline forme un incroyable patchwork de divers milieux : petites forêts de feuillus et de résineux, haies de diverses espèces d'arbustes (aubépine, prunellier, églantier, viorne, etc.), prés de fauche, prairies naturelles. Il a de tout temps été choyé par les botanistes, car la flore y est très riche (trois fois plus d'espèces que sur un terrain sablonneux), si bien que très tôt l'AFRPN (Association Fédérative Régionale pour la Protection de la Nature, devenue Alsace Nature), puis le CSA (Conservatoire des Sites Alsaciens, issu de l'AFRPN) s'y sont intéressés.

En 1972, il y a donc 43 ans, un projet de classement en zone protégée présenté par les six communes des alentours a échoué. En 1980, l'Association de sauvegarde du site du Goeffberg a lutté contre l'implantation d'un poste d'interconnexion électrique non loin du sommet et a eu satisfaction. En 1983, les naturalistes ont pu acheter trois hectares de prairies, haies et forêts, dont les agriculteurs (via la Safer, Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) ne voulaient pas. C'était le noyau initial d'un petit domaine qui a grandi progressivement jusqu'à atteindre sept hectares aujourd'hui. Les parcelles sont entretenues lors des chantiers de fauche pour conserver les prairies. Ces divers milieux sont également favorables à la faune (chevreuils, renards, écureuils, lérots, campagnols) et à l'avifaune (depuis les petits troglodytes jusqu'aux buses, hiboux moyens-ducs, chevêches, en passant par les mésanges, pouillots, linottes, fauvettes, loriots, pies grièches, grives, faucons crécerelles ou éperviers) pour ne citer que quelques exemples. Sont également présents divers champignons, insectes, mousses ou lichens.



LÉZARD VERT  
JEAN-PIERRE VACHER

OPHRYS ABEILLE  
ÉRIC BRUNISSEN



► **Contact :**  
Alsace Nature - [siegeregion@alsacenature.org](mailto:siegeregion@alsacenature.org)

### SORTIE

**SAMEDI 09 MAI**  
POUR EN SAVOIR PLUS :  
<http://actus.alsacenature.org/50ans/tour-dalsace/>



CITOYEN  
NATURE

2015/ N°21

1979

Année à succès (provisoires). Abandon du projet d'injection de saumures dans la vallée de la Doller, non-inscription au 7<sup>ème</sup> Plan du projet de canal à grand gabarit Rhin-Rhône, abandon du projet de poste d'interconnexion de Marlenheim et de la déviation du Pont d'Aspach. Procédures de classement en réserve mises en route pour la Petite Camargue Alsacienne, le Ried Centre Alsace, Rhinau-Daubensand. Le Ried de la Bruche, lui, perd peu à peu son ancienne splendeur, grignoté par le maïs, l'urbanisation et les zones industrielles.

L'AFRPN compte 16 groupes de jeunes et 20 groupes sectoriels, véritables ferments locaux dont les activités vont de la confection de nichoirs aux actions en justice. Au cours de cette année, 11 000 personnes participent aux différentes réunions publiques.

24

# LE LYNX



COUPLE DE LYNX  
CHRISTIAN JOULOT

# 1980 à 1989

## Les années « contre les pollutions »

**1980**

Participation à toutes les commissions de remembrement dans le Haut-Rhin, Commission des Sites, Commission de contrôle de Fessenheim.

25

## GRAND PRÉDATEUR DE LA DISCORDE

Réintroduit dans le massif vosgien en 1983, à la faveur d'un programme mené par Alsace Nature, et avec le soutien technique et scientifique de l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) le lynx est à nouveau porté disparu en Alsace depuis le début des années 2010. Quasiment plus aucune boule de poils, traces, carcasses de proie ou dépouilles de lynx ont été observées depuis 2012.

Félin long d'une centaine de centimètres pour un poids de 18 à 25 kilos, ce grand prédateur a vécu près de 20 ans dans nos vallées boisées, sur des territoires variant entre 150 à 450 km<sup>2</sup> par individu. L'essentiel de son régime alimentaire est constitué d'ongulés de taille moyenne, principalement le chevreuil et le chamois, mais également de petits carnivores (renards, chats, etc.), rongeurs et oiseaux. Peu friand de sanglier, le lynx attaque parfois les animaux domestiques, moutons et chèvres.

Dans notre massif, ce prédateur a trouvé des conditions favorables, liées à la présence d'ongulés sauvages et de forêts denses. Mais le développement de sa population a été très lent, pour finalement s'arrêter aujourd'hui. En cause, s'accordent à dire les associations de protection de l'environnement, Alsace Nature en tête : le braconnage, pratiqué depuis le début par une petite minorité avec une efficacité croissante au cours des années .

Le retour du lynx, après deux siècles d'absence, a déchaîné les passions en Alsace dans les années 1980. À cette époque, les chasseurs, surtout dans le Haut-Rhin, se montrent particulièrement hostiles au retour du prédateur, considéré par certains comme... un rival. Entre 1984 et 1987, on retrouve plusieurs lynx tués par balle. Autres signes de braconnage : un crâne de lynx coupé à la scie ou un collier émetteur tranché au couteau. Aujourd'hui, la densité d'ongulés est accusée par les forestiers d'être un frein à la régénération naturelle des forêts. Preuve que le lynx était loin d'être un concurrent sérieux...

Cette disparition du Lynx du Massif Vosgien n'est cependant pas du tout une fatalité : les associations de protection de la nature et en particulier Alsace Nature feront en sorte que sa présence soit un jour une réalité quotidienne, comme elle l'est maintenant dans le Jura tout proche.

► **Contact :**

Alsace Nature - [siegeregion@alsacenature.org](mailto:siegeregion@alsacenature.org)



LYNX  
CHARLES METZ

**SORTIE**

**SAMEDI 07 NOVEMBRE**

POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://actus.alsacenature.org/50ans/tour-dalsace/>



CITOYEN  
**NATURE**

2015/ N°21

**1981**

Le CESA (Conseil économique et social d'Alsace où l'AFRPN siège depuis 1974) retient 61 propositions pour la protection et la réhabilitation de l'environnement. Le Conseil Général du Haut-Rhin innove en s'engageant pour une politique d'acquisition de micro-sites pour un budget de 100 000 F, dont la gestion sera confiée au Conservatoire des Sites Alsaciens, qualifié de « modèle national » par le Ministère de l'environnement.

# LE CENTRE DE LOISIR DU BRAUNKOPF

SITE DU BRAUNKOPF VUE  
DU VILLAGE DE METZERAL  
ALSACE NATURE

**1982**

Révélation par l'AFRPN de l'énorme scandale des 52 000 tonnes de déchets toxiques déversés clandestinement dans les décharges et gravières du Bas-Rhin. Le plan de protection de la Forêt rhénane menace de capoter par négligence de l'administration. L'AFRPN produit un film : « La forêt rhénane au cœur des hommes ». Dans le Haut-Rhin, 7 procédures de protection des sites sont en cours, et le projet de télécabine sur les flancs du Kastelberg est abandonné. La forêt restera primaire.

27

## GABEGIE ENVIRONNEMENTALE ET ÉCONOMIQUE : LE VILLAGE « TROPICAL » DU BRAUNKOPF ENTERRE

Le projet de construction d'une unité nouvelle touristique (UTN) au Braunkopf a été initié en 1983 par la municipalité de Metzeral. Il a été évalué à 180 millions de francs et prévoyait la construction d'un village de vacances pour 2 000 personnes, comprenant la construction de 450 unités d'hébergement réparties en pavillons, avec divers équipements de loisirs (golf miniature, tennis, bowling...). Les municipalités de Metzeral et de Muhlbach mettaient en avant à travers ce projet la création de nombreux emplois, une animation du commerce local, la mise à disposition d'une piscine accessible aux jeunes de la vallée et la valorisation des terrains pour les propriétaires.

Ce projet a été combattu par une partie de la population locale, notamment avec la création de l'association Clameur (Comité local d'action à Metzeral pour l'environnement et un urbanisme raisonnable), soutenu par Alsace Nature pendant plusieurs années. Les raisons de cette opposition étaient multiples. Il y avait tout d'abord les raisons économiques. En effet, la vallée de Munster était déjà bien pourvue en hébergement hôtelier et la création de ce grand complexe aurait risqué de déstabiliser les entreprises déjà existantes. S'ajoute à cela le fait que les emplois promis se seraient réduits à quelques contrats de femmes de ménage. La piscine n'aurait été accessible qu'aux vacanciers du village (700 places pour 2 000 personnes) et le retour sur investissement aurait été atteint en sept ans. Au-delà, les deux municipalités auraient dû mettre au pot.

Les raisons patrimoniales ensuite. Le Braunkopf fait partie du site inscrit Schlucht-Hohneck (loi de 1930). Ces constructions auraient donc constitué une grave atteinte aux paysages sauvages de ce versant du Honeck. De plus, le site est un lieu de mémoire des combats de juin 1915, lors de la bataille dite « de Metzeral ». Les anciens combattants se sont d'ailleurs mobilisés en 1987 et ont alerté leur ministère de tutelle en raison du caractère historique du site.

La raison environnementale enfin, déterminante pour Alsace Nature. Sur le site du Braunkopf se trouvent plusieurs périmètres de captage de sources qui auraient été menacés. De même la présence massive de vacanciers aurait entraîné des problèmes d'alimentation en eau et de circulation automobile. Afin d'empêcher la réalisation de ce village de vacances, l'association Clameur a récolté auprès de ses membres les fonds nécessaires à l'achat de parcelles de terrain (64 ares) dans l'emprise du projet en 1995.

Malgré l'enterrement du projet dans les années 1990, le village de vacances a refait son apparition en 2000 dans le projet de schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) de Colmar-Rhin-Vosges, puis plus récemment, en 2014, lors de la modification du PLU de Metzeral. Les associations restent donc mobilisées !

► **Contact :**

Alsace Nature - [siegeregion@alsacenature.org](mailto:siegeregion@alsacenature.org)

**1983**

Réintroduction du Lynx. L'AFRPN accueille à Mulhouse la fédération nationale, la FFSPN, pour son Assemblée Générale consacrée à la forêt. Le Conservatoire des Sites Alsaciens acquiert 2,8 ha de landes du Goettberg ; l'exposition « Forêt du Rhin » au musée zoologique de Strasbourg est visitée par 157 personnes chaque jour ; la héronnière de Beinheim fait l'objet du premier arrêté de protection de biotope du Bas-Rhin. A Marckolsheim, on massacre à la tronçonneuse 70 ha de Forêt rhénane pour justifier l'industrialisation future du site et, dans les Vosges, les Faignes de la Lande, une des plus belles tourbières des Vosges, sont noyées pour alimenter les téléskis de la Bresse.

# LE MASSIF DES HAUTES-VOSGES

## 1984

Poursuite de la campagne « Ill était une fois », la plus importante manifestation de l'AFRPN depuis 1976, pour empêcher le recalibrage et la canalisation de l'Ill. Efforts de création d'une réserve naturelle à Seltz-Munchhausen. Opposition aux projets de centres de loisirs de Reichshoffen et Metzeral. Résistance aux injections de saumures à Chalampé.

## 1985

Action d'information en faveur de l'épuration des eaux par roseaux (ou par la rhizosphère). Cette technique innovante, découverte par l'AFRPN en Allemagne, se normalisera progressivement, notamment pour l'habitat isolé. L'AFRPN organise à Strasbourg la 2<sup>ème</sup> Conférence Internationale contre le dépérissement forestier et la pollution atmosphérique). Exposition sur le Ried de la Bruche (toujours sans protection à ce jour).

29

# POUR QUE VIVENT LES HAUTES CHAUMES

► **Interview de Patrick Foltzer**, co-fondateur du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) du Rothenbach (Wildenstein) – Investi depuis plus de 30 ans dans la préservation de la nature dans les hautes Vosges.

## QUELLES MENACES PLANENT – ET DEPUIS QUAND – SUR LES HAUTES-VOSGES ET NOTAMMENT SUR SES HAUTES CHAUMES ?

Depuis les années 1960-70, les Hautes-Vosges sont effectivement bien menacées : citons l'intensification des pratiques d'élevage qui nécessitent une fauche des prairies beaucoup plus intensive qu'auparavant ou encore l'augmentation de la fréquentation touristique qui a connu plusieurs vagues : déjà à la Belle époque [au tournant du XIX<sup>ème</sup> siècle], des trains et des tramways transportaient de nombreux visiteurs jusqu'au cœur du massif. C'est la généralisation des véhicules individuels motorisés qui a intensifié et étendu l'impact du tourisme sur tout l'espace.

## QUEL INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE (FAUNE, FLORE) ALSACE NATURE DÉFEND- ELLE SUR LES CRÊTES DES VOSGES ?

Les hautes chaumes possèdent une grande originalité écologique, culturelle et paysagère. On peut citer l'exemple de la pulsatile blanche, de l'arnica et de la jonquille. La diversité des floraisons n'a pas d'équivalent en Forêt-Noire\*.

## À QUOI RESSEMBLERAIENT LES HAUTES CHAUMES SI ALSACE NATURE NE S'ÉTAIT PAS BATTUE DEPUIS 50 ANS ?

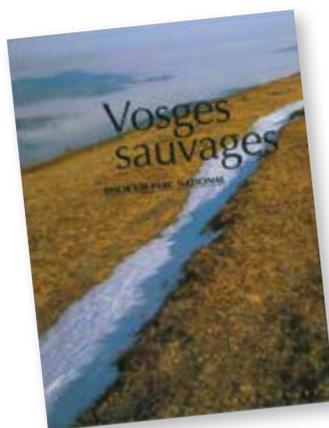
C'est Alsace Nature qui a obtenu le classement de certains sites en réserve naturelle. L'action de nos associations a permis de protéger les espaces les plus représentatifs, parmi lesquels les massifs du Ventron, du Tanet Gazon du Faing ou la tourbière de Machais, au titre des mesures compensatoires suite à la création du lac de barrage de la Lande à La

Bresse. Rappelons que ce lac de barrage a détruit la superbe tourbière de la Lande avec l'ensemble de son écosystème et ce pour produire de l'hydroélectricité et garantir des réserves d'eau pour la fabrication de neige artificielle pour la station de ski. Rappelons aussi le projet de parc de loisir au Braunkopft, dans la haute vallée de Munster, qui a heureusement été abandonné suite aux actions associatives.

Les associations ont également soutenu l'extension de la protection des sites remarquables et leur intégration dans le réseau européen Natura 2000. Pour autant, il reste des problèmes considérables sur les crêtes liés en particulier à la gestion touristique et à la circulation sur la route des Crêtes.

### ► Contact :

Alsace Nature - [siegeregion@alsacenature.org](mailto:siegeregion@alsacenature.org)



\*PUBLICATION  
« VOSGES SAUVAGES POUR  
UN PARC NATIONAL » - 1995  
ALSACE NATURE

## SORTIE

**DIMANCHE 14 JUIN**  
POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://actus.alsacenature.org/50ans/tour-dalsace/>



CITOYEN  
NATURE

2015/ N°21

**1986**

Coup d'arrêt au projet d'injection de saumures dans le sous-sol alsacien (Chalampé). Nuage radioactif suite à la catastrophe de Tchernobyl. Incendie de Sandoz qui cause la pollution catastrophique du Rhin. Création, par l'AFRPN, de la SAVA, Section d'aménagement végétal d'Alsace, qui a pour vocation de montrer par l'exemple que l'entretien « doux » des milieux naturels est possible.

**1987**

Affaire du Braunkopf avec manifestation pendant l'Assemblée Générale constitutive du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges. L'AFRPN organise des chantiers de jeunes pour réhabiliter ou préserver certains sites, pendant que les collectivités construisent des pistes de ski dans le site à Tétraz de la Haute-Bers. Un nouveau lynx (Elisa) est retrouvé tué par balles. Apparition d'une trentaine de projets de golfs, dont un à la Sommerau.

# LE CHAMP CAPTANT

## 1988

Le Conservatoire des Sites Alsaciens et le Conservatoire des Sites Lorrains achètent la chaume de Wintergès. Le CINE du Rothenbach ouvre ses portes et l'association Atouts Hautes Vosges, spécialisée dans la sensibilisation aux milieux naturels des Hautes Vosges, est créée. Le chaos granitique de Dieffenthal a échappé à la construction d'un hôtel grâce à l'intervention de l'AFRPN. Premières représentations de l'AFRPN au Conseil Départemental d'Hygiène (aujourd'hui CODERST). Enquête publique sur l'aménagement de l'III domaniale : de nombreux tracts et réunions publiques.

31

# L'EAU POMPÉE À PLOBSHEIM MANQUERA À LA RÉSERVE NATURELLE

Historique – Depuis 20 ans, la communauté urbaine de Strasbourg envisage de « sécuriser » son approvisionnement en eau potable en doublant son champ captant du Polygone par un autre, situé au sud de l'agglomération. Le choix définitif d'une localisation à Plobsheim date de 2007. Là, promettent les autorités, ne seront creusés que des puits « de secours » (1 030 mètres cubes d'eau pompés par heure, tout de même !), qui ne devraient pas impacter trop fortement les zones humides à proximité. C'est ce qu'Alsace Nature conteste, par le dépôt de recours gracieux suite à la Déclaration d'utilité publique (DUP) des acquisitions et travaux nécessaires à la création du champ captant, prise par arrêté du préfet le 9 juillet 2014. Ces recours se situent dans la lignée de ce que l'association a défendu pendant l'enquête publique fin 2013, en émettant un avis défavorable quant à la localisation du projet à l'aval immédiat du polder et de la réserve naturelle nationale d'Erstein, où l'eau pourrait baisser de 30 centimètres. Avec, à prévoir, une perte en biodiversité et en fonctionnalité, alors que les forêts alluviales rhénanes ont déjà payé un lourd tribut au XX<sup>ème</sup> siècle, suite à la canalisation du Rhin et la pression agricole et urbaine galopante. La Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS), qui reconnaît des incertitudes sur le « rabattement » de la nappe, à cause d'un pompage test trop court (pendant 7 jours uniquement !), renvoie Alsace Nature au suivi scientifique qui s'étalera sur 20 ans à dater de la mise en service du champ captant en 2017.

Les raisons de notre opposition – En Alsace, pratiquement toute l'eau de la nappe n'est plus potable, à cause de l'agriculture intensive pratiquée depuis les années 1970 et à plusieurs pollutions industrielles. Pour pomper de l'eau potable, les collectivités cherchent donc à se réfugier à l'aval de zones protégées, souvent humides en plaine et qui risquent donc de disparaître. Il n'est plus possible actuellement de prévoir un nouveau captage en zone agricole, d'une part parce que l'eau est polluée et d'autre part parce que les agriculteurs ne veulent pas de périmètres de protection qui vont restreindre leurs activités.

Alsace Nature comprend le besoin de sécuriser l'approvisionnement en eau de l'agglomération de Strasbourg, mais estime que les solutions alternatives (pompage de l'eau dans le Rhin puis traitement, connexion à d'autres réseaux déjà existants...) n'ont pas été suffisamment étudiées. L'association dénonce également des compensations écologiques insuffisantes, comme la ré-inondation de la forêt du Neuhoef de toute façon prévue dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle d'Illkirch, ou l'injection d'eau du Rhin dans les Giessen de la forêt de Nordhouse – la plus impactée – qui pourrait modifier la qualité de l'eau de la nappe.

Enfin, Alsace Nature craint que le champ captant de Plobsheim ne soit pas utilisé qu'en cas de secours, notamment au regard de son coût (environ 80 millions d'euros) et de ses capacités (6 000 mètres cubes par heure au max), mais qu'il vienne en relais du Polygone d'ici 10 ou 20 ans, avec une dégradation à prévoir des milieux naturels proches, le polder d'Erstein et sa réserve naturelle, le plan d'eau de Plobsheim et ses digues, ainsi que des zones forestières classées Natura 2000.

### ► Contact :

Alsace Nature - [siegeregion@alsacenature.org](mailto:siegeregion@alsacenature.org)



RÉSERVE NATURELLE DE LA FORÊT D'ERSTEIN  
JEAN-MARC BRONNER

**1989**

Création de la réserve naturelle du Ventron. Premières informations sur le projet d'installation de JBL (usine de fabrication d'acide citrique) dans la forêt rhénane de Marckolsheim. Comité Directeur extraordinaire sur place le 4 juillet. Création des réserves naturelles rhénanes d'Erstein et d'Offendorf.

Première promotion des « Guides Nature » lancée en 1989. Premiers Dimanches Nature.

# LE BIOSCOPE

1990

Rejet par référendum du projet Siprotherm qui menaçait la forêt de la Hardt à Rixheim. 300 personnes manifestent leur opposition à la réalisation de l'Autoroute du Piémont. 2 000 personnes soutiennent notre campagne « Forêts du Rhin pour demain » le 1<sup>er</sup> mai à Marckolsheim et pour s'opposer à l'installation de l'usine JBL. Cette affaire qui nous occupera tout l'été, trouvera son épilogue le 11 septembre par la signature des Accords de Marckolsheim, qui consacrent la protection des forêts rhénanes subsistantes. Autre manifestation réussie pour empêcher le TGV Est de détruire la forêt rhénane d'Offendorf. Nouvelle manifestation à Strasbourg le 10 novembre sur le thème « Armistice pour la nature » : 1 500 personnes se déplacent pour demander l'arrêt de la folie aménagiste et la mise en œuvre d'une politique de ménagement du territoire (terme qui sera repris plus tard par le Conseil Régional dans le *projet Alsace 2005*).

33

## LE PARC À THÈME DE TROP !

En juin 2006, le parc du Bioscope ouvrait ses portes après 11 années d'intenses débats. Ce parc d'attraction « à vocation ludique et pédagogique sur le thème de l'homme, de sa santé et de son environnement » prenaient ses quartiers sur 50 ha de terres agricoles, financé à 49 % par le Symbio (Région Alsace et département du Haut-Rhin) et 51 % par Grévin et Cie, l'entreprise privée chargée notamment de l'exploitation du Parc Astérix, dont la Compagnie des Alpes est la maison-mère, secondée par l'un de ses actionnaires, la Caisse des dépôts et consignations. Coût total du projet : 31 millions d'euros !

En 2004 et après un recours gracieux rejeté par le préfet du Haut-Rhin, Alsace Nature, la Confédération paysanne ainsi que deux particuliers attaquent conjointement la déclaration d'utilité publique signée par le même préfet devant le tribunal administratif de Strasbourg. Les raisons de cette démarche :

le Bioscope sera une « concurrence » pour l'Écomusée d'Alsace, également installé à Ungersheim et le projet ne génère qu'un faible nombre d'emplois (25 à 80). Comme alternative au Bioscope, les opposants proposaient alors de « renforcer l'Écomusée par un pôle homme/santé/environnement ». Les recours sont finalement abandonnés en 2005. « Nous savions que le Bioscope se ferait, tant les politiques du Haut-Rhin y tenaient, raconte Patrick Barbier, président d'Alsace Nature de 1999 à 2005. Nous avons donc préféré négocier des compensations ailleurs. » L'association obtient notamment l'extension d'une réserve naturelle.

Les promoteurs du Bioscope, confiant dans sa synergie avec l'Écomusée, prévoyaient alors quelques 400 000 visiteurs par an et une extension pour 2010. Le parc n'a finalement jamais enregistré plus de 100 000 visiteurs par an et, faute de rentabilité financière, a fermé ses portes le 30 septembre 2012. Après cet échec, pronostiqué par les associations et les élus Verts du secteur, le Parc du Petit Prince a ouvert ses portes en 2014 sur le même site. À suivre.

► **Contact :**

Alsace Nature - [siegeregion@alsacenature.org](mailto:siegeregion@alsacenature.org)



VUE DES BASSINS  
MARC ROLLMANN

### SORTIE

**DIMANCHE 24 MAI**  
POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://actus.alsacenature.org/50ans/tour-dalsace/>



CITOYEN  
**NATURE**

2015/ N°21

**1991**

L'AFRPN devient Alsace Nature. Propositions pour Alsace 2005 et les États généraux de l'aménagement et des paysages du Haut-Rhin, peu prises en compte. Classement en réserve naturelle d'une partie de l'île de Rhinau, dossier longtemps bloqué par EDF pour des questions de stockage de boues. 23 enquêtes publiques pour le classement en « forêt de protection » des forêts rhénanes. Alsace Nature, après avoir organisé plusieurs réunions publiques d'information, formulera un avis circonstancié pour chacun des dossiers ; un travail bénévole considérable. La déclaration d'utilité publiques pour l'Autoroute du Piémont est signée.

34

# MUNCHHAUSEN

SOS Vosges fête ses 20 ans pour constater que, malgré l'existence du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, la préservation des milieux vosgiens ne s'arrange pas, au contraire. Pourtant, grâce à son action opiniâtre, Alsace Nature arrache l'instance de classement pour le projet de réserve naturelle du Frankenthal-Missheimlé. En plaine, les agriculteurs-protecteurs (il en existe) lancent la Tomme des prés du Ried pour préserver les prés, avec le soutien d'Alsace Nature et l'aide de la charte des zones inondables. Les agriculteurs-destructeurs (il en existe aussi) labourent « symboliquement » un pré du Ried pour protester contre l'annulation par le Tribunal Administratif de la DUP pour l'aménagement de l'III. Le projet Stocamine fait son apparition.

## UNE RÉSERVE NATURELLE, DERNIER DELTA ALSACIEN, TOUJOURS FRAGILE

► Interview de Frédéric Deck, président d'Alsace Nature de 2005 à 2009, président du CINE de Munchhausen de 1997 à 2011.

### DEPUIS QUAND EXISTE LA RÉSERVE NATURELLE DE MUNCHHAUSEN ? QUEL RÔLE ALSACE NATURE A-T-ELLE JOUE DANS SA CRÉATION ?

À Munchhausen, il y a trois choses distinctes à ne pas confondre : la station ornithologique (bagueage des oiseaux) créée en 1972, le CINE de Munchhausen créé en 1996 et la réserve naturelle du Delta de la Sauer, créée en 1997. La réserve naturelle a été mise en place dans le cadre des accords de Marckolsheim négociés avec Alsace Nature. Elle a mis du temps à se créer et a fait l'objet de beaucoup d'opposition de la part des élus locaux, des agriculteurs et des services de l'État.

Avant les années 1990, le site a fait l'objet de multiples dégradations comme par exemple l'installation d'un barrage à clapet sur l'embouchure de la Sauer, ce qui a entraîné une modification des conditions hydrologiques de l'ensemble du delta, l'installation d'une piste cyclable qui traverse la réserve, qui a conduit à une augmentation de la présence humaine, et la plantation de peupliers de culture sur des prairies inondables par la commune de Seltz, qui a détruit faune et flore liées aux prairies humides.

Après la création de la réserve par décret du Premier ministre, deux candidats ont été en lice pour devenir gestionnaire de la réserve naturelle : l'ONF (en partenariat avec la communauté de communes) et le CSA (Conservatoire des Sites Alsaciens). Le préfet a mis en place un comité consultatif qui a voté en faveur du CSA, devenu gestionnaire en 1999.

### LA RÉSERVE NATURELLE : QUELLES SPÉCIFICITÉS (MILIEU, ESPÈCES, FRAGILITÉ...) ?

Le delta de la Sauer est l'un des sites les plus prestigieux de la bande rhénane du Rhin supérieur. Il présente plusieurs spécificités. C'est d'abord le dernier delta d'une rivière alsacienne (dynamique hydraulique particulière, vasières, saulaies), avec une présence abondante de saules têtards (arbres coupés régulièrement qui leur donne une forme de « boule » et pourvus de cavités qui hébergent de nombreuses espèces). Là, la nappe phréatique peut monter d'un mètre en une seule nuit. Là encore, s'étendent soixante hectares de zone prairiale au cœur de la réserve et plusieurs rose-lières. Les espèces que l'on trouve dans la réserve sont nombreuses. Oiseaux : le gorge bleu à miroir, les passereaux paludicoles (rousserole, bruant des roseaux...), la mésange rémiz et tous les oiseaux de la forêt du Rhin ou batraciens, avec notamment le pélobate brun.

### QUEL AVENIR POUR CETTE RÉSERVE ?

Malgré les efforts déployés par les associations, le delta subit toujours des attaques qui le fragilisent. Et notamment un problème apparu plus récemment : le surpâturage des chevaux de clubs hippiques du secteur dans le Grosswoerth. Faute de prés suffisants dans le secteur, ces animaux se retrouvent tous concentrés dans ce même lieu. Avec leur crotin (alimenté par le foin), le treffle et d'autres herbacés prennent le pas sur des espèces spécifiques au milieu humide (prairie sèche).

► Contact :  
Alsace Nature - siegeregion@alsacenature.org

### SORTIE

**SAMEDI 04 JUILLET**  
POUR EN SAVOIR PLUS :  
<http://actus.alsacenature.org/50ans/tour-dalsace/>



**1993**

Projet de création d'un Parc National dans les Vosges, projet de restauration des milieux alluviaux rhénans et programme de sensibilisation aux milieux rhénans. A l'occasion d'une séance plénière du Conseil Régional consacrée aux transports, Alsace Nature organise une mini manifestation sur le thème « le Conseil Régional manque-t-il de savoir fer ? ».

Une autre manifestation et d'autres multiples actions cherchent à imposer enfin à la ville de Strasbourg l'installation d'un système de traitement des fumées de l'usine d'incinération du Rohrschollen (qui crache l'équivalent de 500 kg d'acide chlorhydrique pur par heure !).

L'enquête publique pour le classement de la réserve naturelle du Frankenthal mobilise les foules : 11 000 signatures arrivent chez le commissaire-enquêteur (plus de 6 000 sont favorables, environ 3 000 sont opposées).

# LE CASTOR

**1994**

Campagne fédérale et publication de l'ouvrage « Vosges sauvages, pour un Parc National ». Le 10 juin, Alsace Nature organise une soirée publique sur le thème du Parc National, à l'Auditorium de France 3 Alsace. Dix autres réunions publiques suivront dans les vallées vosgiennes durant l'automne-hiver 94/95. Alsace Nature est reconnue d'utilité publique.

37

## RÉINTRODUIT DANS L'ILLWALD, LA MODER ET LA DOLLER, IL RESTE DISCRET 15 ANS APRÈS

Pas aussi polémique que celle du lynx, la réintroduction du castor en Alsace s'est étalée principalement entre le milieu des années 1990 et 2002. Si certains pêcheurs se sont un temps inquiétés, confondant la loutre friande de poissons avec le castor herbivore, le retour du plus gros rongeur d'Europe après plus d'un siècle d'absence s'est faite dans une relative quiétude. Avec ses 80 centimètres et ses 20 à 30 kilos, ce mammifère mange des végétaux et du bois tendre, surtout des feuilles et de l'écorce d'arbres à croissance rapide (saule, aulne, noisetier, frêne).

Son territoire s'étend généralement sur un à deux kilomètres de berges pour une famille de 6 à 8 individus – des concentrations faibles comparées à celles du ragondin, dont les terriers peuvent se trouver les uns à côté des autres...

Disparu entre le XVIII<sup>ème</sup> et le XIX<sup>ème</sup> siècle en France, à cause de la sur-chasse pour sa fourrure, sa viande et son castoréum (sécrétion huileuse et odorante qui servait en pharmacopée), le castor est réintroduit en Alsace où les associations de protection de la nature estiment, dès les années 1970, qu'il a sa place. Des toponymes en attestent, tels le Bieberbaechel « petite rivière du castor » (bras de cours d'eau), le Biebernestschluth « chenal de la hutte du castor », ou encore les Bieberschwanz (« les tuiles en queue de castor »).

Les individus relâchés ont été au préalable capturés dans la vallée du Rhône (Drôme, Isère et Ardèche). C'est d'abord les Jeunes pour la nature (JPN, structure disparue courant des années 2000) qui effectuent des relâchers dans la Doller et en forêt de Marckolsheim. Le Conseil général du Bas-Rhin s'y met ensuite, appuyé par l'association Ried Moder, dans la Moder. Puis la ville de Sélestat, associée à Alsace Nature, avec le relâcher de 21 individus entre 1999 et 2002, dans la réserve naturelle régionale de l'Illwald.

Depuis, la population de castors se maintient à Sélestat, mais a disparu à Marckolsheim et Gerstheim. Plusieurs freins sont identifiés, qui empêchent le développement normal de cette espèce. La chasse d'abord : le castor est souvent tiré par méconnaissance, confondu avec son cousin le ragondin... Le piégeage non sélectif ensuite, la qualité des milieux agricoles enfin, bourrés d'intrants qui se diffusent à proximité des cours d'eau. Les prédateurs naturels du castor, le loup, le lynx, l'ours (et pour les jeunes, la loutre, l'aigle royal et le grand duc d'Europe), ne sont pas, au vu de leur absence ou très faible présence en Alsace, un danger immédiat pour le castor.

► **Contact :**

Alsace Nature - [siegeregion@alsacenature.org](mailto:siegeregion@alsacenature.org)



HUTTE DE CASTOR SUR LA DOLLER  
GÉRARD LACOUMETTE

### SORTIE

**DIMANCHE 19 AVRIL,  
SAMEDI 12 ET DIMANCHE 13 SEPTEMBRE**  
POUR EN SAVOIR PLUS :  
<http://actus.alsacenature.org/50ans/tour-dalsace/>



CITOYEN  
**NATURE**

2015/ N°21

**1995**

Deuxième campagne fédérale sur le thème « Agriculture et Nature ». Le grand canal Rhin-Rhône continue à mobiliser les opposants (8 000 personnes à Besançon en avril pour une manifestation nationale, 1 000 à Mulhouse en octobre pour une manifestation régionale). L'Illwald est classé en réserve naturelle volontaire agréée. L'obstination face au Service de la Navigation a fini par payer pour le projet de polder d'Erstein, système enfin capable de recréer des inondations écologiques du Rhin dans cette forêt.

Les 20 et 21 octobre, Alsace Nature accueille FNE pour son congrès sur le thème « La protection des milieux naturels et de la faune sauvage ». Corinne Lepage, ministre de l'environnement, annonce le décret de classement en réserve naturelle du Frankenthal-Missheimlé, intervenu le... 19 octobre. Création, sous la houlette d'Alsace Nature, d'Odonat, office des données naturalistes.

38

# LE BISCHENBERG

COLLINE DU BISCHENBERG  
THIERRY REMINIAC

## 1996

Manifestation anti-implantation de DHL à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim qui réunit 15 000 personnes. Natura 2000 mobilise fortement Alsace Nature. Roland Carbiener décide de laisser la présidence d'Alsace Nature après 20 années d'exercice de haute tenue intellectuelle. Jean-Marc Adnot lui succède.

## 1997

Le projet de Bioscope fait son apparition et le projet de canal à grand gabarit Rhin-Rhône est enterré ! 20 années de combat pour une victoire de David contre Goliath ! La réserve naturelle du Delta de la Sauer est créée, après de longues tergiversations et plusieurs enquêtes publiques avortées.

39

## VERGERS ET PELOUSES SÈCHES EMBLÉMATIQUES

Le Bischenberg, colline calcaire de la commune de Bishoffsheim, est devenu un site emblématique dans notre département pour la préservation des vergers et des pelouses sèches. Dans les années 2000, alors que plusieurs dizaines d'hectares de vergers et pelouses sèches des collines sous-vosgiennes du Bischenberg ont été détruits au profit de la vigne, les maires des communes de Bischoffsheim, Rosheim et Boersch, choisissent de se battre aux côtés d'Alsace Nature pour mettre fin à la spéculation foncière sur des territoires potentiellement viticoles.

Après deux ans de mobilisation, le Conseil Général du Bas-Rhin décide la création d'une zone de préemption au titre des « espaces naturels sensibles » sur ce site, ainsi que de la mise en place d'un comité de suivi du Bischenberg. Grâce au périmètre de préemption, le Conseil Général ou la commune (par délégation) peut acheter, en priorité, des parcelles estimées d'intérêt écologique (vergers, prairies...). Ce dispositif, élaboré en collaboration avec la profession viticole, commence à porter ses fruits.

Par ailleurs, des particuliers et/ou des institutions, ainsi que le Conseil Général et la commune, louent des terrains au Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA). Par exemple, sur les 10 hectares qu'il a en gestion sur le site, le Conservatoire gère plus de six hectares de vergers et de prairies appartenant au couvent du Bischenberg. À ce jour, près d'une vingtaine d'hectares fait l'objet d'une maîtrise foncière sur le Bischenberg, auxquels il faut rajouter la forêt communale (42 hectares), qui est gérée très extensivement, et diverses parcelles préservées de la commune, telle que la carrière et ses environs. Pourquoi le Bischenberg justifie-t-il autant d'efforts ? Cette colline, qui, comme le Goeffberg, fait partie des rares promontoires calcaires – et non gréseux ou granitiques – de la région, abrite une diversité biologique étonnante. Elle résulte d'une mosaïque de milieux (vergers, pelouses sèches, vignes, forêts...) liée à ce type de sol et créée par

l'homme au fil des ans, depuis des siècles, en étroite harmonie avec les ressources du terroir. Près d'une douzaine d'espèces d'orchidées s'épanouissent parmi les fleurs du Bischenberg. Espèces les plus prestigieuses et les plus médiatiques, elles sont les ambassadrices des landes calcaires. Mais d'autres fleurs, à l'instar de l'anémone pulsatile, originaire des steppes orientales, n'ont pas à souffrir de la comparaison. La faune n'est pas en reste : la mante religieuse, la pie-grièche écorcheur, le bruant zizi ou l'alouette lulu, passereaux insectivores typiques des milieux ouverts, fréquentent les coteaux secs, tandis que la rare chouette chevêche ou le rougequeue à front blanc apprécient les vergers, notamment les vieux arbres à cavités. Le Bischenberg est ainsi non seulement un véritable réservoir de biodiversité, mais il remplit également un rôle social indéniable. Sa valeur paysagère, reconnue et appréciée par les habitants des villes et villages environnants, attire en effet tous les amoureux de la nature ou des promeneurs en quête de beaux paysages et de quiétude. Les collines sont devenues leurs poumons verts et leur espace de détente. En outre, nombreuses sont les personnes qui récoltent les fruits (cerises, pommes, etc.) issus de ses vergers à hautes-tiges et qui contribuent ainsi à la préservation d'espèces fruitières locales.

### ► Contact :

Alsace Nature - [siegeregion@alsacenature.org](mailto:siegeregion@alsacenature.org)

**SORTIE**

**DIMANCHE 07 JUIN**

**POUR EN SAVOIR PLUS :**

**<http://actus.alsacenature.org/50ans/tour-dalsace/>**



CITOYEN  
**NATURE**

2015/ N°21

**1998**

Professionnalisation d'Alsace Nature avec l'arrivée de 8 emploi-jeunes. Le 31 mai, Dominique Voynet, ministre de l'environnement, assiste à l'Assemblée générale d'Alsace Nature, et promet la gestion de la réserve du Delta de la Sauer au CSA, contre la candidature de l'ONF et des communes.

**1999**

Réintroduction du Castor dans le Ried de Sélestat. Victoire juridique d'Alsace Nature contre le projet de défrichement de 2 ha de forêt à Marckolsheim : les accords de Marckolsheim sont respectés (Cf. 1990). Les premiers déchets sont enfouis à Stocamine. Une querelle interne dans les sections régionale et haut-rhinoise aboutit, entre autres, au remplacement de Jean-Marc Adnot par Patrick Barbier à la présidence d'Alsace Nature. Débat « Bianco » sur le GCO.

# STOCAMINE



## 2000

Victoire contre le projet d'implantation d'un Center Parcs en plein cœur de la forêt de Niederlauterbach et annulation de la Déclaration d'Utilité Publique de la déviation de la RN66. La tempête de décembre 1999 contraint l'ONF à gérer de manière plus naturelle nos forêts. Une conférence de presse itinérante intitulée « la route de la pollution en Alsace du Nord » épingle 3 entreprises industrielles peu soucieuses de l'environnement.

## 2002

Stocamine prend feu et la question des déchets ultimes enfouis dans l'ancienne mine de potasse d'Alsace à Wittelsheim refait surface

41

# LA BOMBE À RETARDEMENT

Il y a 13 ans, le 10 septembre 2002, un incendie jugé « improbable » par les autorités et les experts, se déclare dans l'une des galeries où sont stockées quelques-unes des 44 000 tonnes de mercure, arsenic, cyanure et amiante, enfouies dans les anciennes mines de potasse d'Alsace à Wittelsheim (Haut-Rhin) depuis 1999. Suite à cet accident, l'entreprise cesse son activité, mais l'histoire, elle, n'est pas terminée. Les 44 000 tonnes sont toujours là, menaçant la qualité des eaux de la nappe phréatique, au-dessus d'elles. Le collectif *Déstocamine*, dont Alsace Nature fait partie, se bat depuis 13 ans pour la dépollution totale du site.

En 2009, l'entreprise chargée de l'exploitation de la mine d'enfouissement a été confirmée en appel responsable de l'accident de 2002. Quatre ans plus tard, en 2013, l'État prend la décision d'opérer un déstockage partiel : une mauvaise réponse face à la menace qui pèse sur la nappe phréatique rhénane, la plus grande d'Europe ! Les infiltrations d'eau se multiplient de la nappe vers les galeries souterraines, entraînant une solubilité de ces produits hautement toxiques dans l'eau que l'on boit.

En juin 2014, la Cour des comptes a dénoncé l'inertie des pouvoirs publics et chiffré à 45 millions d'euros le coût de « l'absence de décision de l'État » sur le traitement final des déchets stockés dans l'ancienne mine de potasse. Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, a demandé fin août de la même année à l'exploitant de Stocamine de retirer « un maximum » des déchets dangereux enfouis, sauf à ce que les difficultés techniques soient trop importantes. « Pour tenir compte des attentes exprimées par les élus et la population, il est décidé de retenir un scénario prévoyant un retrait plus important que celui arrêté en décembre 2012, qui consistera à retirer un maximum de déchets mercuriels et arséniés soit jusqu'à 93 % du mercure contenu », a indiqué la ministre.

Cependant, cette « ambition » a vite été rabaissée puisque la ministre a précisé ensuite qu'« il sera néanmoins demandé à l'exploitant, compte tenu des incertitudes et aléas techniques précités, d'inclure également dans son dossier de fermeture un scénario de repli en envisageant l'hypothèse d'un retrait moindre, mais d'au moins 56 % du mercure contenu dans les déchets ».

La solution présentée par Ségolène Royal ne concerne finalement que 11 % des déchets enfouis, ce que dénonce le collectif Destocamine qui a toujours plaidé pour le retrait total des déchets. Les 89 % restants seront définitivement confinés par de la bentonite qui ne fera que retarder la pollution inéluctable de la nappe. Au cours de la concertation publique diligentée par le ministère, la quasi-totalité de la population concernée se prononçait pour le déstockage des 44 000 tonnes, c'est-à-dire pour la remontée de la totalité des déchets. Il est scandaleux que l'État fasse si peu de cas des souhaits des citoyens et de leurs élus !

### ► Contact :

Alsace Nature - [siegeregion@alsacenature.org](mailto:siegeregion@alsacenature.org)

## SORTIE

SAMEDI 16 MAI

POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://actus.alsacenature.org/50ans/tour-dalsace/>



CITOYEN  
NATURE

2015/ N°21

**2003**

Les « loisirs verts motorisés » se multiplient. Alsace Nature obtient l'annulation de la Déclaration d'Utilité Publique de la Voie de Liaison Intercommunale Ouest La mobilisation contre le Grand Contournement Ouest de Strasbourg enfle : 2000 personnes à la manifestation !

**2004**

Reconnaissance juridique de l'intérêt à agir des associations contre les décisions de remembrement, dans le dossier du remembrement de Kintzheim. Alsace Nature fait annuler le Schéma Directeur « Colmar-Rhin-Vosges » qui prévoyait une urbanisation excessive au détriment des espaces naturels sensibles et des zones inondables, mais perd son recours contre le tunnel de Sainte-Marie-aux-Mines.

# LE GRAND CONTOURNEMENT OUEST DE STRASBOURG

## 2005

Alsace Nature fête ses 40 ans et publie « Alsace 2045 : 40 propositions pour l'action collective ». Hubert Reeves rend hommage à Alsace Nature pour son travail. Un collectif d'associations fait du Grand Tétras le symbole de la santé des Vosges. Frédéric Deck succède à Patrick Barbier à la présidence d'Alsace Nature.

## 2006

La plus importante manifestation contre le GCO, à Strasbourg, à l'initiative du collectif « élus-associations-agriculteurs », rebaptisé GCO Non Merci. À Ostwald, les citoyens occupent une cabane au sommet d'un peuplier pour protester contre une extension de Tram qui favorise la voiture et détruit les espaces naturels urbains

43

# CONTRE CETTE AUTOROUTE INUTILE, LE COMBAT S'INTENSIFIE !

Depuis 10 ans, le premier coup de pioche est « pour l'année prochaine ». Espérée par la Région Alsace, soutenu par le puissant lobbying de la Chambre de commerce et d'industrie du Bas-Rhin, promise par le gouvernement, promise par le gouvernement Fillon en 2008, enterrée politiquement en 2012 pour finalement ressusciter fin 2013, elle saccagerait 300 ha de terres agricoles fertiles. Cette nouvelle autoroute, connue sous le nom de Grand contournement ouest de Strasbourg (GCO) et rebaptisée A355 lors de son dernier lifting, pourrait défigurer le Kochersberg d'ici 2020.

Thèse défendue par les tenants de ce projet des années 70 : le GCO permettra de désengorger la circulation automobile sur l'actuelle A35 aux abords et dans Strasbourg. Or, plusieurs études le montrent, le GCO, payant !, ne règlera pas le problème des déplacements pendulaires (domicile-travail), principale cause de bouchons, ne fera qu'accélérer l'augmentation du trafic et rabotera encore un peu l'aire de répartition du grand hamster. Suite à la publication d'un rapport pro-GCO en novembre 2013 qui a emporté l'adhésion des élus – maire de Strasbourg compris, auparavant hostile au GCO – et relancé le projet, Alsace Nature a déploré que le contexte environnemental n'ait pas été pris en compte. Car la France reste sous le coup d'une condamnation pour non-respect de ses engagements européens dans la conservation du grand hamster et une pétition est toujours en cours au sein du Parlement européen. Alsace Nature constate par ailleurs que, dans un même mouvement, le gouvernement et l'opposition remettaient en question l'écotaxe suite aux manifestations des « bonnets rouges » et relancent le GCO, devenu symbole de la cécité de nos dirigeants, et surtout des petits calculs à court terme, des intérêts des groupes de pression « économiques » et des politiques qui leur sont inféodés. En 2014, plusieurs grandes sociétés du BTP se sont à nouveau intéressées au GCO. Un concessionnaire pourrait être désigné fin 2015. De ce fait, le collectif GCO-Non merci, dont Alsace Nature est l'un des piliers, remonte au créneau. Trois cabanes ont été



RASSEMBLEMENT ANTI-GCO  
ALSACE NATURE

installées sur le tracé, symboles d'une mobilisation qui s'accroît, et un livret sur les « 10 solutions pour faire sauter les bouchons » a été édité début 2015, mettant en avant les alternatives positives à l'autoroute (écotaxe, transports en commun, ceinture maraîchère...). La déclaration d'utilité publique du GCO est valide jusqu'en 2018, Alsace Nature se battra jusqu'à cette date et au-delà pour éviter que ces terres ne soient artificialisées et que ne soient réduites, toujours plus, les capacités de résilience du territoire.

### ► Contact :

Alsace Nature - [siegeregion@alsacenature.org](mailto:siegeregion@alsacenature.org)

## SORTIE

**SAMEDI 13 JUIN  
ET SAMEDI 20 JUIN**  
POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://actus.alsacenature.org/50ans/tour-dalsace/>



CITOYEN  
NATURE

2015/ N°21

**2007**

Alsace Nature participe à près de 340 commissions et sous-commissions administratives ! En lien avec ses associations amies, BUND et BASNU, Alsace Nature développe le travail transfrontalier par l'édition du livre bilingue « Protection de la nature sans frontières/Naturschutz ohne Grenzen » qui recense 21 projets exemplaires susceptibles d'être reproduits dans le Rhin supérieur. Grenelle de l'environnement, auquel Alsace Nature participe activement, aussi bien au niveau national que régional. Apparition de la chrysomèle du maïs dans les steppes monoculturelles. Alsace Nature alerte sur les dangers et l'inefficacité à terme de l'utilisation massive de pesticides, alors que la rotation des cultures est une réponse plus adaptée. Premiers trophées d'Alsace Nature à 8 lauréats pour leur action allant dans le sens de ses « 40 propositions ».

44

# A4-LORENTZEN

COLLINE DU MORSBERG  
ROLAND GISSINGER

Accueil du 32<sup>ème</sup> congrès de FNE consacré au thème « Territoires pour demain ». À cette occasion, le maire de Strasbourg, Roland Ries, dit publiquement son opposition au GCO. Après de longues années d'instruction, la bande rhénane est enfin classée en zone Ramsar. Alsace Nature se voit confier une mission « Trame verte et bleue » dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Objectif : détecter et résorber les « points noirs », ces ruptures dans la continuité écologique par les infrastructures. Un accord sur le Grand hamster est signé avec les collectivités et la Chambre d'agriculture, dénoncé par Alsace Nature quelques années plus tard, estimant que la politique menée est incompatible avec la préservation d'une espèce sauvage. La révision du SDAGE du bassin Rhin Meuse mobilise Alsace Nature sur le fond et sur la sensibilisation du public à la question de l'eau.

## LE PIRE A ÉTÉ ÉVITÉ !

En raison de la richesse biologique exceptionnelle du site impacté par le projet de liaison routière entre l'A4 et le village de Lorentzen en Alsace Bossue, dont la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) a été signée en 2005, Alsace Nature a déposé en 2011 un recours gracieux auprès du préfet qui venait de proroger cette DUP. Ce premier recours rejeté, l'association a décidé de saisir le juge administratif. Une requête en annulation (un recours contentieux) a ainsi été déposée le 21 novembre 2011.

S'il a fait polémique dans le secteur de Diemeringen, l'engagement de ce recours a néanmoins permis de rouvrir le dialogue avec les acteurs du dossier, parmi lesquels le Conseil général, désireux de mettre en place une médiation. De leur côté, certains élus ont très vivement réagi contre Alsace Nature, qualifiant les militants associatifs de « terroristes environnementaux » dans une lettre ouverte et allant jusqu'à menacer de détruire des milieux naturels – menaces en partie concrétisées par la destruction de haies et du surpâturage programmé dans certaines prairies...

En dépit de la tension forte sur ce dossier, un protocole d'accord assurant une meilleure prise en compte de l'environnement a finalement été signé par les différentes parties en 2013. Une modification du tracé a été concédée, ainsi que le maintien des bonnes pratiques de gestion agricoles et l'élaboration d'un arrêté de protection de biotope (APB) concernant des zones de part et d'autres de la route. À l'issue de ces discussions, Alsace Nature s'est désistée de son recours et le tribunal en a pris acte le 6 août 2013.

Pour rappel, ce projet de connexion routière de 6 kilomètres, évalué à environ 16 millions d'euros à la charge du Conseil général, était dans les cartons depuis la construction de l'autoroute A4 entre Paris et Strasbourg. Cette route a pour vocation de soulager les traversées de villages et de renforcer les liaisons avec le pays de Bitche (Moselle). Les premières études environnementales menées en 2005 étaient largement insuffisantes quant à la prise en compte des enjeux naturalistes, notamment sur le Morstberg. Le Conseil général du Bas-Rhin a fait procéder à de nouvelles études en 2010 et 2011, qui ont mis en lumière pas moins de 11 habitats naturels et de 90 espèces d'intérêt patrimonial inscrits sur les listes rouges qui ont été observés en une seule campagne de prospection.

### ► Contact :

Alsace Nature - [siegeregion@alsacenature.org](mailto:siegeregion@alsacenature.org)



CUIVRÉ DES MARAIS  
NICOLAS BURHEL

### SORTIE

**DIMANCHE 17 MAI**  
POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://actus.alsacenature.org/50ans/tour-dalsace/>



CITOYEN  
**NATURE**

2015/ N°21



## 2009

Grand colloque sur l'agriculture, à Colmar, en présence de Jean-Paul Bastian, président de la Chambre régionale d'agriculture, une première ! Au menu : comment réintégrer de la biodiversité en agriculture ? En partenariat avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, lancement de l'observatoire des zones humides. Maurice Wintz devient président régional d'Alsace Nature.

46

# LA FERME VOGELGESANG



EXPLOITATION AGRICOLE  
RAISONNÉE  
FERME VOGELGESANG

Réforme de l'État et disparition des DIREN, DRE et DRIRE. Création des DREAL, nouvelle administration régionale fusionnant les corps des Mines, des Ponts et du GREF. Année de la biodiversité et signature d'un bail emphytéotique de 50 ans avec le CSA pour assurer la gestion pérenne des terrains d'Alsace Nature à Ohnenheim, Herbsheim, Sessenheim et Wildenstein. Recours engagé contre la DUP du GCO perdu au Conseil d'État, malgré l'avis du rapporteur public. Alsace Nature dit non au projet de charte du PNR Ballons des Vosges, considérant la faiblesse des objectifs de protection de la nature. Colloque Odonat sur l'évolution de la biodiversité, tandis que dehors, la première édition du rallye de France en Alsace fait pétarader ses voitures et ses hélicoptères dans les Hautes Vosges et les collines sous-vosgiennes. Alsace Nature parvient à empêcher que le rallye ne passe dans le périmètre d'un arrêté de protection de biotope au Grand Ballon ! Création du collectif *Déstocamine* pour demander le déstockage des déchets enfouis. Alsace Nature relance la réflexion et la critique sur la croissance économique infinie.

## LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE

Alsace Nature se positionne dans l'héritage du « respect de la vie » d'Albert Schweitzer. Comment cette attitude peut-elle inspirer notre action associative par rapport à l'agriculture qui par essence a à faire au vivant ? Notre réponse se décline dans deux domaines : le bien-être des animaux et la faune et la flore sauvages. Les animaux d'élevage transforment les végétaux, façonnent les paysages, peuvent entraîner la pollution de l'eau et l'air, et nous nourrissent. En tant qu'associations environnementales, nous devons donc travailler à faire converger les intérêts des animaux, de l'environnement et des hommes. Ce sont ces derniers qui accumulent les erreurs en donnant trop de pouvoir aux intérêts économiques à court terme.

Quant au bien-être animal, Alsace Nature s'est beaucoup intéressée aux porcs, poules et poulets. Pour faire le pont avec les milieux naturels, il existe une exposition sur le bien-être des vaches et les Rieds. En tant que synthèse des travaux, Alsace Nature présente ses propositions dans des miniplaquettes « Respect en plus », téléchargeables sur son site internet. Haies vives d'Alsace, une association fédérée, s'implique dans la plantation d'arbres et de haies dans les parcours de volailles. L'action d'Alsace Nature rayonne au niveau national, avec France Nature Environnement et les collègues du Collectif Plein Air, et même avec le Bureau Européen de l'Environnement, notre fédération à Bruxelles.

Mais n'oublions pas : la campagne d'Alsace Nature c'est d'abord « Des prix justes pour le respect du vivant ». Car toute vision d'amélioration des conditions d'élevage se heurte immédiatement à des contraintes de prix. Il reste beaucoup de travail à faire pour dénoncer et couper court à une pression sur les prix qui est irresponsable et crétinisante, et qui in fine détruit autant la société que l'environnement.

Pour se faire plaisir et reprendre une bouffée d'optimisme, la ferme Vogelgesang à Dorlisheim s'y prête bien. Alors que cette ferme se situe en plaine, les vaches ont retrouvé le droit au pâturage. Les petits veaux restent sur place. Une trentaine de porcs profite de la vie dans une petite forêt. Un magasin à la ferme vend les produits transformés en direct. Un bon endroit, et accessible, pour passer quelques heures autour du « bien-être animal », le temps d'une mini-formation, d'un casse-croûte à la ferme, et de l'observation des animaux avec l'éleveur (après la traite).

### ► Contact :

Alsace Nature - [siegeregion@alsacenature.org](mailto:siegeregion@alsacenature.org)



PORCS ÉLEVÉS EN PLEIN AIR  
FERME VOGELGESANG

### SORTIE

**SAMEDI 27 JUIN**  
POUR EN SAVOIR PLUS :  
<http://actus.alsacenature.org/50ans/tour-dalsace/>



**2011**

Alsace Nature publie un dossier sur la gestion forestière qui marque la nouvelle dynamique du réseau Forêt, mais aussi le retour du modèle industriel en matière de gestion forestière. Et toujours un important suivi de la politique de l'eau (CIPR, Agence de l'eau, Comité de bassin...). Les énergies renouvelables commencent enfin à se développer, mais leur traitement industriel pose aussi des questions quant à leur impact sur les milieux naturels. Une bonne demi-douzaine de réunions interassociatives sont organisées autour de la question de l'énergie et de la biodiversité. Un document de synthèse est publié. Première réunion du groupe « jeunes » le 7 mars 2011. Le loup est de retour dans les Vosges !

48

# LE GOLF DE LA SOMMERAU

SITE DU PROJET DE GOLF  
APES

Lancement du premier concours « Plum'eau » pour sensibiliser les écoliers et collégiens au thème de l'eau au moyen de poèmes, sketches ou récits. Lancement par le réseau agriculture de la campagne « Des prix justes pour le respect du vivant ». Opposition à l'implantation d'éoliennes au col du Bonhomme, compte tenu de son impact potentiel sur les milieux et le grand tétras. Contournement de Châtenois et Liaison A4 - Lorentzen : grosses négociations pour tenter de préserver les milieux naturels. Lors d'une manifestation de la FDSEA et des Jeunes agriculteurs, une benne de fumier est déversée à l'entrée des locaux d'Alsace Nature. Initié par Nicolas Sarkozy en 2010, avec sa sortie « l'environnement, ça commence à bien faire ! », le mouvement anti-écologie a le vent en poupe.

## 78 HA DE PRÉS ET VERGERS MENACÉS DEPUIS 20 ANS : LA BATAILLE CONTINUE !

Là, à quelques kilomètres de Saverne, dans le secteur de la Sommerau, des élus s'entêtent depuis 20 ans à vouloir sacrifier 78 hectares de vergers et de prés, en pleine zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), pour y implanter un... golf ! Et, depuis 20 ans, Alsace Nature, l'Association pour la Préservation de l'Environnement de la Sommerau (APES) et de nombreux habitants s'opposent à ce projet gourmand en argent public (5 millions d'euros prévus, dont 2,5 millions ont déjà été dépensés en études, acquisitions de terrains et financement du poste de directrice du syndicat mixte chargé de faire avancer le projet... Et 1 millions de rallonge sont déjà nécessaires !) qu'en ressources naturelles !

Ce golf, ce serait 30 000 à 80 000 mètres cubes d'eau consommés chaque année ( l'équivalent de la consommation de 1 000 à 2 000 habitants), la fragilisation de zones humides situées au nord et à l'est du site, la menace des espèces protégées, papillons et orchidées et la soustraction de 78 ha de prairies fournissant du fourrage aux exploitations locales. Il existe un risque important de pollution du ruisseau de la Sommerau - donc de la Mossig - en aval par les eaux de ruissellement chargées en produits phytosanitaires. Ce projet est en totale contradiction avec les engagements pris par la Région et le Conseil Général pour la protection de l'environnement. Le tout, dans un paysage déjà malmené par l'installation récente d'une ligne à très haute tension (2 x 400 000 volts) avec ses énormes pylônes qui aura un impact très négatif sur la fréquentation -donc la rentabilité- du golf.

Bonne nouvelle en 2013, le tribunal administratif de Strasbourg fait annuler la déclaration d'utilité publique du golf, aux motifs que la surface concernée de 78 hectares est trop importante par rapport aux besoins d'un 18 trous, que le coût global du projet et les atteintes à la propriété privée sont

excessifs et que les prévisions de fréquentations sont surévaluées ! Mais, retour de bâton en février 2014, la cour d'appel de Nancy casse ce 1<sup>er</sup> jugement et redonne des couleurs aux promoteurs de cette gabegie financière et écologique.

Malgré ce coup dur, la pression n'est pas retombée dans le secteur de la Sommerau, puisqu'environ 8 000 € ont été récoltés pour financer les frais d'avocat afin de porter l'affaire au Conseil d'État. Et surtout, qu'Alsace Nature et l'Apes ont empêché le démarrage des travaux en novembre 2014, obligeant le Syndicat mixte, sous la pression de l'État, à réaliser des études complémentaires sur la destruction d'espèces protégées. Si les élus locaux font miroiter 20 emplois nouveaux avec la création du golf - un sport pratiqué par moins de 1 % de la population - les associations et les habitants qui s'opposent au projet continuent de marteler, lors de manifestations réunissant quelques 600 personnes, de distributions de tracts, par la récolte de 5 000 signatures lors de pétitions et à l'occasion de diverses réunions publiques, que le peu qui reste de nature en Alsace ne doit pas être sacrifié sur l'autel d'un développement économique et touristique largement hypothétique !

### ► Contact :

Alsace Nature - siegeregion@alsacenature.org

### SORTIE

**SAMEDI 25 AVRIL**

POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://actus.alsacenature.org/50ans/tour-dalsace/>



CITOYEN  
**NATURE**

2015/ N°21

**2013**

Forte mobilisation d'Alsace Nature en faveur du projet de Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), approuvé fin 2014 par le préfet de Région et le Conseil régional. Une quinzaine de documents d'urbanisme font l'objet d'un avis d'Alsace Nature. En lien avec FNE, l'association lance une action contre le gaspillage alimentaire, en particulier dans les restaurants (opération « Éco-resto »). Abandon du projet de construction d'une centrale photovoltaïque de 50 ha, nécessitant le défrichage de forêts alluviales dans le secteur de Balgau-Nambsheim. À l'issue de la première Journée d'étude pour l'action collective (JEAC), tenue en octobre 2013, Alsace Nature publie un dossier sur la consommation foncière. Le CSA obtient la gestion de la Petite Hollande dans la région de Colmar.

50

# LE PARC NATUREL URBAIN (PNU)

CANAL DE LA BRUCHE DANS  
LA ZONE DU PNU  
ARNAUD REDOUTEY

## 2014

Le déstockage (partiel) a enfin démarré chez Stocamine, 12 ans après l'incendie. Le GCO devient un « grand projet inutile et imposé », comme l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes ou le barrage de Sivens, et une première cabane anti-GCO pérenne est installée à Kolbsheim sur le tracé.

## 2015

Avec vous, Alsace Nature fête ses 50 ans ! Forte de 12 salariés et de très nombreux partenaires, l'association, qui change de président régional cette année, compte quelque 2000 adhérents directs et une centaine d'associations membres. À venir notamment : une coordination avec les fédérations-sœurs de Lorraine et de Champagne-Ardennes, pour peser de tout notre poids face aux interlocuteurs réunis demain dans la grande région ALCA.

51

# LA NATURE EN VILLE, UNE VITALE ENTREPRISE

Interstices entre deux voies rapides ou ferrées, parcs, berges cyclables de la Bruche et de l'Ill, zones inondables inconstructibles, dents creuses abandonnées entre deux maisons... La nature et son cortège d'espèces végétales et animales s'insinue dans la ville, regagne du terrain parfois, reste méconnue souvent. Pourtant, sa présence et sa diversité, entre autres services, régulent les températures et participent d'un cadre vie agréable, essentiel aux urbains.

Créé en 2013, le parc naturel urbain (PNU) de Strasbourg Ill – Bruche vise à mettre en valeur cette nature, à la réhabiliter, en faire un atout pour le territoire. Le PNU intègre aujourd'hui les quartiers populaires de Koenigshoffen et de la Montagne Verte à Strasbourg et a vocation à s'étendre bientôt aux allées cossues de la Robertsau, sa future réserve naturelle et ses anciennes terres maraîchères.

Outil d'aménagement nouveau et fruit de 5 années de discussions, auxquelles a participé Alsace Nature dans le cadre de l'atelier de projet, le PNU ne sera pas une réglementation de plus, assurent les autorités, mais un contrat volontaire signé entre acteurs du quartiers. Il se déclinera sur le modèle des parcs naturels régionaux.

Collectivités, entreprises, associations peuvent y adhérer en signant une charte, ce qu'ont fait Strasbourg et sa communauté urbaine en 2013, en s'engageant sur 6,14 millions d'euros de budget sur 3 ans, pour financer 16 projets. Parmi eux, la création d'une maison du PNU à la tour du Schloessel, le réaménagement du parking d'Emmaüs ou de l'entrée de la rue des Foulons, la création d'un jardin partagé en permaculture à Saint-Gall ou l'aménagement de sentiers de promenade avec une signalétique.

Mais attention, le PNU ne sera pas « opposable ». En tout cas, pas tant que ses fondements – des OAP pour « orientations d'aménagement et de programmation » – ne seront pas inscrits dans le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Eutrométropole de Strasbourg. C'est-à-dire qu'aucun recours ne pourra être déposé par une association ou un particulier si un projet immobilier par exemple ne cadre pas avec les préconisations de la charte du PNU. Restons vigilants !

### ► Contact :

Alsace Nature - [siegeregion@alsacenature.org](mailto:siegeregion@alsacenature.org)



MERLE  
MATHIAS WAGNER

## AGRICULTURE

**L'année 2014 a vu le démarrage des réunions conviviales, initiées par le réseau agriculture et destinées à créer un débat sociétal et de porter un message auprès des agriculteurs, des entreprises et des élus. Le thème général : « Des prix justes pour le respect vivant ».**

Nous avons débuté à Haguenau, pour enquêter sur la relation entre les prix et les conditions de production, avec Thierry Schweitzer, éleveur-transformateur, Daniel Pflug, éleveur de poulets fermiers, Michèle Lefranc, intendante, et Nicole Barret, cuisinière, au Lycée Robert Schumann. La deuxième soirée, au relais de la Ferme du château à Dachstein, nous a permis de rencontrer Stéphane Biot, directeur d'un Cora®, et des éleveurs locaux. Organisée avec le groupe local Mossig, la soirée de Marmoutier a quant à elle été consacrée au lait, avec pour thème « Quel prix donner au lait avec ou sans respect du vivant ? » : trois éleveurs, Benoit Ehrhard, Christophe Diss et Guillaume Guth, nous ont expliqué leurs choix - c'était très instructif - et Pierre Sigwalt, membre d'Alsace Nature et de la LPO Alsace et ancien professionnel de la filière lait, a apporté son éclairage économique. Les compte-rendus sont disponibles sur demande. Ces expériences continuent en 2015.

Sur le thème de l'agriculture, en plus des événements marquants évoqués plus haut, le groupe local d'Alsace Nature dans le Sundgau a organisé une réunion publique à la mairie de Jettingen sur le thème « Les pesticides, l'empoisonnement c'est l'avenir ! ».

En parallèle de ces actions diverses, se développent le Collectif *Plein Air* (<http://collectifpleinair.eu/wp/>) et le travail en réseau européen autour de l'élevage et l'environnement. Notre réseau agriculture bouge. Les projets ne manquent pas, du plus technique au plus basique. Bienvenue aux nouveaux adhérents. ●

AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE -  
TRANSPORTS

**Comme dans bien des domaines dont nous nous occupons, l'année 2014 a été paradoxale. D'un côté des textes et des discours institutionnels qui semblent intégrer la nécessaire réduction de la consommation foncière. De l'autre, des projets archaïques qu'on ne sait pas arrêter par crainte de heurter des habitudes ou des lobbies mercantiles et une idéologie de la croissance incapable de se remettre en question. À titre d'exemple, citons un « nouveau » projet routier à Altkirch, la zone « Ikea » près de Mulhouse, le golf de la Sommerau et bien sûr le GCO devenu l'étalon absolu de l'obstination aveugle.**

**Face à ces formes de violence, pas toujours légitime, qui se drapent dans le respect des procédures (quand cela arrange), nous devons résister pour faire évoluer les idées et les pratiques. Les manifestations et les cabanes anti-GCO sont des outils malheureusement nécessaires aujourd'hui.**

**Mais, à l'avenir, nous devons investir en profondeur le champ de l'aménagement du territoire (SCOT, PLU) pour éviter maintenant les GCO de demain. Un chantier considérable, mais indispensable !**

QUELQUES-UNES DE NOS ACTIONS  
LOCALES :

Le groupe local du Jura Alsacien s'est mobilisé contre un projet de carrière de pierres à Lucelle. Fin mars 2014, nous découvrons un projet d'ouverture d'une carrière de pierres sur les terrains de la ferme du Grand Scholis. La société Colas® avait pris contact avec la municipalité en décembre 2013 et présenté son projet le 8 janvier 2014. Le 12 mars, le conseil municipal manifeste son opposition. La commune étant sous le régime de la carte communale, le maire écrit au préfet pour connaître les moyens à sa disposition pour refuser un tel projet. Une zone Natura 2000 jouxte les lieux, la circulation des eaux souterraines est celle d'un sous-sol karstique, sur la limite de partage des eaux Mer du Nord/ Méditerranée, et le périmètre de 500 mètres



autour du site classé de l'ancienne abbaye inclut une partie du site prévu pour la carrière. La société Colas® a prospecté dans la région et des carottages ont indiqué une qualité recherchée de roche. La carrière s'étendrait sur 15 ha, avec une falaise de 15 mètres de hauteur et la prévision d'une explosion par semaine. L'entreprise promet : « Pas de poussières, peu de camions et une sortie à la croisée vers Charmoille ». À termes, la carrière serait remblayée avec des déchets inertes. Affaire à suivre qui nous mobilisera sans doute en 2015.

Alsace Nature accompagne la ville de Ribeauvillé dans ses projets de création de mare pédagogique, préservation des vergers, restauration, plantation et entretien des haies et arbres fruitiers dans le vignoble, sensibilisation des élus à la Trame Verte et Bleue, nettoyage de printemps.

Sur le dossier du Loisium de Voeglinshoffen, nous sommes tristes d'apprendre que les associations ont été déboutées par le Tribunal administratif de Strasbourg et particulièrement choqués de la condamnation à 4 000 € de dommages et intérêts qui ont été demandés au profit de la commune. Les prises de position qui deviennent récurrentes de la justice administrative à condamner les associations à des sommes conséquentes (au regard de leurs moyens) sont très préoccupantes. D'autant que la même juridiction est bien plus timide quand les condamnations sont prononcées au profit des associations. Prenons garde à ne pas voir dériver notre système juridictionnel, qui représente aujourd'hui un des socles du débat entre protagonistes. Si demain, la crainte des condamnations fait reculer les associations par manque de moyens, c'est le fonctionnement de notre démocratie qui sera touché prioritairement.

Sur les actions menées contre le GCO et le golf de la Sommerau, vous pouvez vous reporter aux articles sur ce thème, publiés dans la section « 50 ans », au centre du Citoyen Nature. ●

## NOS CRITÈRES D'APPRÉCIATION DES PROJETS

*Fin novembre 2013, l'association s'est prononcée en faveur d'une grille de lecture permettant d'objectiver notre approche, afin de la rendre plus explicite, notamment pour nos interlocuteurs mais aussi auprès de nos membres. Les critères présentés ci-dessous doivent également permettre de mieux communiquer sur les raisons qui motivent nos prises de position*

*Notre appréciation collective de ces dossiers est le résultat d'une culture et d'une lecture communes, dont les valeurs sont largement intériorisées et donc nous semblent évidentes, et de ce fait, restent souvent implicites. Du coup, notre appréciation est souvent incomprise.*

*Ainsi, nous souhaitons définir notre point de vue, en partant du fait que nous sommes des citoyens engagés, porteurs d'une sensibilité forte vis-à-vis de la nature (la nature ne vaut pas que par son utilité sociale), de valeurs « humanistes élargies » (respect, solidarité étendus au vivant dans son ensemble), d'une lecture écologique du monde (les écosystèmes fonctionnels constituent la base indispensable du fonctionnement de la société). Ceci explique que notre position va en principe plus loin que la position technique consistant à apprécier les impacts immédiats d'un projet (cf. la question des élevages industriels qui sont aujourd'hui instruits sur la base de seuls critères environnementaux –pollution, sans prendre en compte les aspects éthiques.*



## LES CHAMPS D'ANALYSE D'UN PROJET SELON ALSACE NATURE

**1. ANALYSE ECOLOGIQUE :** Notre objectif premier est de réduire la pression prédatrice sur les écosystèmes (laisser « respirer » la nature et, à terme, « permettre » à la nature de se régénérer et de s'enrichir à nouveau, ce qui impliquera pour les humains des prélèvements différents de ceux d'aujourd'hui). Et aussi épargner les secteurs à forte biodiversité de l'Alsace. Compte tenu de l'extrême fragilité actuelle des écosystèmes et de l'énorme pression sur les ressources, cela devrait être le critère principal pour nous ; par exemple préférer l'agro-écologie à l'agro-industrie.

**2. ANALYSE SOCIALE ET PHILOSOPHIQUE :** Ensuite viendraient des questions plus typiquement sociales. D'un point de vue socio-économique, le projet s'inscrit-il plutôt dans une démarche sociale et solidaire ou au contraire renforce-t-il l'accaparement « privatif » des ressources au détriment de l'intérêt collectif ? Qu'en est-il de sa dimension éthique envers la nature (respect de la vie) ? De son intégration paysagère, esthétique ? De ses effets sanitaires ? Les modalités de gouvernance permettent-elles l'expression et la prise en compte des citoyens ?

**3. ANALYSE SYSTEMIQUE :** Puis viendraient des analyses d'impact local/régional, voire local/global. C'est ce que demande aujourd'hui la loi, mais sans la prise en compte des aspects ci-dessus (cf. points 1 et 2) et sans systématiquement chercher à appliquer au projet le triptyque « éviter, réduire, compenser » qui pour nous est un minimum. La notion de compensation ou de réduction peut non seulement s'appliquer au projet en cours, mais aussi à des installations existantes qui peuvent être déconstruites pour « com-

*penser » de nouveaux aménagements. Ceci permettrait également de tendre vers l'objectif de zéro consommation foncière nette.*

**4. Les critères ci-dessus, en réalisant une sorte de bilan avantages-inconvénients, permettent de définir si, selon nous, le projet est acceptable ou non.**

**5. En cas de concrétisation du projet, il s'agirait de définir les conditions de sa mise en œuvre, notamment en termes de compensation. Ceci veut dire que, pour Alsace Nature, la compensation arrive en fin de processus et ne peut pas servir d'alibi pour un projet inacceptable au fond.**

## DÉCHETS

Sur la thématique des déchets, Alsace Nature a organisé deux « Repair'Cafés » en 2014. Bricoleurs et bricoleuses en herbe ou confirmé se sont unis à Sélestat et à Illkirch pour aider la population à réduire ses poubelles, mais aussi ses dépenses. Les Repair'cafés sont un lieu d'échange, de partage et surtout... de réparation ! On y vient avec son vélo déréglé, sa bouilloire fatiguée, son jean troué, etc. mettre au défi nos bénévoles bricoleurs en tout genre (couture, électronique, informatique, travail du bois...). L'idée n'est pas de créer un seul « atelier de service après-vente » mais de créer du lien par un échange de savoir, apprendre à réparer soi-même, connaître les petits gestes d'entretien qui retardent la panne.

Alsace Nature a organisé par ailleurs une action de nettoyage du plan d'eau de Bischheim, en collaboration avec le club de plongée de la CAMNS, dans le but de marquer la semaine de réduction des déchets 2014. Ce 29 novembre, dès 09h, une vingtaine de plongeurs et un dizaine de membres du groupe sectoriel CUS ont unis leurs forces dans la bonne humeur pour dépolluer ce site très fréquenté. Une dizaine de plongeurs œuvraient dans l'eau,



**REPAIR CAFÉ ILLKIRCH**  
ALSACE NATURE

**PANNEAUX SOLAIRES**  
ALSACE NATURE



alors que le reste de la troupe ramassait les débris autour du plan d'eau. Quatre mètres-cubes ont été recueilli... Des déchets les plus communs surtout, issu de la consommation courante.

Remercions la commune de Bischheim pour son soutien dans cette action par la mise à disposition du matériel nécessaire à ce type opération et encore une fois merci aux bénévoles. ●

## EAU

**L'année 2014 a été marquée par la thématique de l'eau, notamment lors de la Journée d'action pour l'action collective, qui lui a été consacrée à l'automne. Retrouvez le compte-rendu et les positions d'Alsace Nature sur cette thématique emblématique dans le dossier « Eau » au début de ce Du Citoyen Nature.**

En plus de la réflexion engagée par tous les membres de l'association, et particulièrement celle que nous devons au réseau « eau », d'autres actions ont été menées pendant l'année. Le groupe local Liepvrette a par exemple lancé un chantier « mare » en octobre. Une vingtaine de personnes a participé aux travaux d'entretien de la mare pédagogique et ses alentours dans le parc de la Villa Burrus à Sainte-Croix-aux-Mines, en coordination avec l'association Un Jardin Passionnement.

Le groupe local de Ribeauvillé a suivi les travaux de renaturation à la gravière de Bergheim. Le groupe Mossig a participé à l'enquête publique sur le programme de restauration et d'entretien de la Mossig. Et le groupe CUS a participé au nettoyage du site de la Ballastière (voir la section « déchets »). ●

## ENERGIES

**Pour Alsace Nature, en 2014, l'orientation en matière d'énergie aura une fois de plus été, en premier lieu, d'agir en faveur de l'économie d'énergie. En d'autres termes : moins produire et moins consommer... pour moins polluer. À ce sujet, au titre de l'année écoulée, on retiendra notamment une vivifiante formation sur le thème des Négawatts (15 février 2014 à Sélestat).**

À cela s'ajoute toujours et encore notre deuxième orientation majeure, consistant à agir en faveur de l'efficacité énergétique. Tant qu'à devoir produire et utiliser une autre énergie que notre huile de coude, autant le faire de façon aussi efficace que possible. De plus, ceci renforce logiquement la mise en œuvre de la 1<sup>ère</sup> orientation.

Rappelons à présent notre troisième et dernière orientation générale, qui correspond aussi à notre objectif prioritaire à long terme : produire et consommer 100 % d'énergie renouvelable tout en ayant un impact globalement positif pour les écosystèmes.

Comme à l'accoutumée, bénévoles et salariés d'Alsace Nature et de ses associations fédérées, tout comme de nos associations amies d'Outre-Rhin et de Suisse n'auront pas ménagé leurs efforts en 2014 afin d'atteindre notre objectif prioritaire à court terme : obtenir la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim.

En 2015, nos représentants ont une fois de plus à cœur de faire valoir notre conception de l'intérêt général, que ce soit au sein des instances officielles traitant de la « plus vieille pétoire de France » ou dans celles où s'élabore petit à petit un nouveau mix énergétique.

L'association a également beaucoup travaillé sur les projets de géothermie profonde dans le Bas-Rhin. Cette technique de production d'énergie se distingue de celle, plus connue, de type pompe à chaleur en aquathermie, par la profondeur des forages qui atteignent plus de 4 000 mètres. L'objectif est soit de produire de l'électricité par le pompage d'eau chauffée dans les profondeurs de la terre, soit d'utiliser directement l'eau chaude pour chauffer des ensembles d'habitation. Un certains nombres de projets se profilent en Alsace.

La société Fonroche et Electricité de Strasbourg projettent de mener des prospections de sites géothermiques sur une partie de la bande rhénane. Fonroche a soumis à l'enquête publique deux projets de production d'énergie géothermique sur le territoire de la CUS : Eckbolsheim et la zone portuaire. Après une première rencontre en juin dernier entre Fonroche et les acteurs associatifs sur la CUS, l'entreprise a organisé une visite de site à Munich à laquelle Alsace Nature était représentée. Si la géothermie peut apporter des solutions dans le cadre d'une réelle transition énergétique, elle n'est pas sans certains dangers : risque sismique, pollution de nappe phréatique, etc. Ces projets seront suivis avec attention et l'Eurométropole (ex-CUS) a d'ailleurs invité Alsace Nature à participer à un groupe de travail sur ce sujet. ●

## FORÊT

**Depuis les années 1990, la gestion de nos forêts a connu une évolution plutôt positive, notamment dans les forêts publiques, avec le développement d'une sylviculture plus proche de la nature. Mais les orientations récentes ne cessent pas de nous inquiéter, dans la mesure où il existe une volonté affirmée d'augmenter la pression de prélèvement sur les forêts. L'usage du bois entre de plus en plus dans une logique industrielle et spéculative dans laquelle on demande à la forêt de s'adapter à l'industrie et non pas l'inverse. Les conséquences déjà visibles de cette tendance sont le développement des pistes forestières surdimensionnées, de la surmécanisation de la récolte avec des machines de plus en plus imposantes, qui justifient des cloisonnements ajoutant à l'artificialisation des milieux.**

Il est encore temps d'agir pour que notre forêt ne subisse pas ce que nous avons fait subir à notre agriculture avec tous les « dommages collatéraux » que nous connaissons aujourd'hui (régression de la biodiversité, pollution de l'eau, des sols, de l'air, spéculation sur les céréales...). La pérennité de la forêt passe par un respect de ses fonctionnements écologiques, ce qui suppose, au contraire de l'artificialisation croissante qui se dessine, une réduction de l'artificialisation des forêts.

## QUELQUES-UNES DE NOS ACTIONS LOCALES

Dans le périmètre du groupe local Liepvetre, le lieu du Haute de Faîte, initialement choisit pour y installer une ferme pédagogique, a été abandonné. Si le projet en lui-même était soutenu par Alsace Nature, c'est le lieu choisi que nous contestons, car de grandes surfaces auraient été défrichées sur des terrains en forte pente. Plusieurs sites plus adaptés ont été trouvés dans des fermes existantes dans la vallée.

Le groupe local de Haguenau a relevé des chantiers de déboisement partiels de quelques secteurs aux environs de la ville, de faible superficie certes, mais néanmoins surprenants. Un courrier a été communiqué au maire avec notre étonnement et nos questions. Réponse reçue début janvier 2015, partiellement satisfaisante.

Dégâts d'exploitation en forêt de Rosheim. Nous avons constaté le 24 décembre dernier des dégâts d'exploitation sur un chantier de l'ONF en forêt de Rosheim à proximité du chemin de la Fischhutte. Ce chantier présente de profondes et larges ornières ainsi qu'une traversée de cours d'eau. Le sol est littéralement labouré sur 50 à 80 cm de profondeur et sur plusieurs centaines de mètres de long. Ces procédés sont contraire à la charte PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées) et au PPRDF (Plan Pluriannuel Régional de développement Forestier).

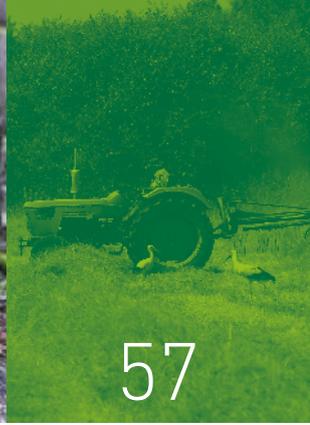
## ÉQUILIBRE AGRO-SYLVO-CYNÉGÉTIQUE : LA POSITION D'ALSACE NATURE

En septembre 2014, l'association a voté un texte résumant sa position sur l'épineuse question de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Pour rappel, les forêts alsaciennes (et plus largement européennes) sont censées répondre à plusieurs fonctions distinctes et qui peuvent être contradictoires, parmi lesquelles :

- assurer la reproduction et le bon fonctionnement de l'écosystème forestier naturel, dans toutes ses composantes (notamment faune et flore),
- assurer une production de ressources renouvelables (en particulier le bois),
- servir de support pour des activités de loisir économiquement fortement intégrées comme la chasse,
- fournir des aménités diverses à une population largement urbanisée.

**FORÊT D'AUTOMNE**  
DAVID HACKEL

**PLACE D'AGRAINAGE  
AVEC CHEVREUILS**  
MATHIAS WAGNER



Si la première fonction constitue la base même du fonctionnement de la forêt, son utilisation par la société humaine (exploitation du bois et chasse) peut donner lieu à des modalités très variables, allant d'une protection de l'écosystème intégrant une récolte légère des ressources à une exploitation intensive et très artificialisante.

Or Alsace Nature constate que les évolutions récentes vont dans le sens d'une plus grande artificialisation du milieu forestier : infrastructures fragmentant les écosystèmes, exploitation forestière de plus en plus intensive et mécanisée, pratiques de chasse de plus en plus artificialisantes (agrainage...), fréquentation touristique de plus en plus dense, agriculture péri-forestière de plus en plus intensive.

### ALSACE NATURE DEMANDE

■ d'abord, que 10 % des forêts publiques soient laissées hors intervention et leur fréquentation organisée de façon à ne pas gêner la faune, afin de permettre l'expression d'une forte naturalité indispensable à certaines espèces,

■ ensuite, que les plans d'aménagement et d'exploitation forestière soient soumis à évaluation environnementale préalable, dans le respect de l'esprit de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature,

■ enfin et surtout, que les formes de prélèvement et de fréquentation sur les 90 % restant soient respectueuses des dynamiques forestières naturelles. C'est à dire, en évitant l'industrialisation et la sur-mécanisation de l'exploitation forestière, tout en permettant une utilisation de la ressource bois compatible avec la régénération forestière naturelle (irrégularisation progressive des peuplements avec présence de très gros bois). Il s'agit également de laisser de la place à toute la faune sauvage, y compris les prédateurs, et de gérer la faune-gibier au plus près de ses comportements naturels<sup>1</sup>. Les pratiques de chasse de type « business » doivent être fortement régulées. Il est également essentiel de réduire la fragmentation des milieux pour faciliter la migration des populations animales.

À ces conditions, Alsace Nature accepte le principe du prélèvement mesuré de ressources (bois et chasse) dans le système forestier.

### LA QUESTION DE L'ÉQUILIBRE AGRO-SYLVO-CYNÉGÉTIQUE

La question de la détermination de la densité optimale est complexe. Les placettes forestières mises hors d'atteinte des ongulés peuvent être des indicateurs d'état vers lequel tendre, mais ne constituent en aucun cas des états de référence, car la faune sauvage fait partie intégrante d'une forêt naturelle. Notre objectif est de préserver et de restaurer la biodiversité à grande échelle, c'est-à-dire de redonner de la place à une nature fonctionnelle, tout en reconnaissant qu'il y a en Alsace une pression trop forte des artiodactyles (ongulés) sur le milieu forestier. Cette pression excessive s'exerce de manière variable selon les conditions locales de gestion forestière et cynégétique et de fréquentation humaine.

Afin de permettre une régénération forestière naturelle, mais aussi le maintien, dans et en périphérie de forêt, d'une flore diversifiée et de la faune nicheuse au sol, Alsace Nature s'engage pour une réduction significative de cette pression des artiodactyles. Mais cette question ne peut se traiter de manière isolée, elle doit s'intégrer dans une gestion globale de la forêt qui va clairement dans le sens d'une « désartificialisation ». Pour cela, Alsace Nature demande de manière conjointe :

- la suppression de l'agrainage, sauf cas exceptionnels, l'objectif étant d'atteindre une réduction des densités d'artiodactyles,
- la facilitation de l'installation des grands prédateurs : relance de la réintroduction du lynx, accompagnement du retour du loup,
- le retour à une gestion forestière proche de la nature et à gros bois, alors que le contexte actuel pousse à la surmécanisation et à la réduction des diamètres d'exploitation<sup>2</sup>,
- un jour de non chasse hebdomadaire pour permettre la quiétude de la faune et des promeneurs. ●

1 - On pourrait s'inspirer, dans ce domaine, des évolutions intéressantes réalisées dans ce sens par le monde de la pêche.

2 - La filière Bois devrait viser une stratégie de valorisation économique optimale des gros bois par l'organisation d'une filière aval à haute valeur ajoutée plutôt que de laisser s'installer une exploitation quantitative pour compenser une faible qualité. A revenu forestier égal, une meilleure valorisation économique permet de réduire la pression sur la récolte et donc de laisser plus de place à la nature !



## NATURE

### Le SRCE : un espoir à concrétiser

L'année 2014, au-delà du constat de grignotage et d'empoisonnement continuels des milieux naturels de notre région, est aussi porteuse d'espoir. Initiée par Natura 2000, l'ère d'une protection de la nature prospective et non plus seulement réactive a connu une nouvelle étape avec l'adoption, en fin d'année, par le préfet de Région et le Conseil régional, du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), autrement dit la trame verte et bleue. Ce schéma vise à assurer la préservation des noyaux de biodiversité encore existants et surtout à les reconnecter entre eux par des corridors écologiques qu'il s'agit de reconstituer.

Bien sûr, le SRCE porte en lui le constat de l'échec de 60 années de politiques d'aménagement agricole et industriel. Et il ne constitue qu'un pis-aller. Nous préférons largement que les pratiques agricoles et aménagistes soient par essence favorables à la nature, plutôt que de concevoir des petits corridors dans des déserts écologiques.

Néanmoins, il constitue un point d'appui indispensable pour entreprendre une reconquête en faveur des milieux naturels, qui est loin d'être concrétisée. Alsace Nature, qui n'a pas ménagé ses efforts pour accompagner son adoption, aura encore fort à faire dans les années à venir pour faire en sorte que ce SRCE ne reste pas un schéma de papier mais qu'il soit pris en compte et se réalise sur le terrain !

### QUELQUES-UNES DE NOS ACTIONS LOCALES :

- Le groupe local d'Alsace Nature a contacté la ville de Haguenau pour connaître les projets de création d'une trame verte. Une visite a été faite sur le terrain avec le responsable pour découvrir le tracé de cette trame ainsi que les actions correspondantes.
- Le groupe local du secteur Mossig-Romanswiller a pu renouer le dialogue avec la mairie suite à l'arrivée d'une nouvelle équipe. Les problématiques du dépôt de munitions, des remblais, et de la présence du Sonneur à ventre jaune ont été évoquées avec le nouveau maire.

■ Concernant la charte du Parc naturel des Ballons des Vosges, les associations Alsace Nature, Franche-Comté Nature Environnement et France Nature Environnement avaient intenté un recours contre le décret labellisant la nouvelle charte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, car elles estimaient que cette dernière ne donnait pas d'objectifs suffisamment ambitieux pour mener à bien les missions d'un Parc naturel régional (PNR). C'est avec grand étonnement que nous avons constaté que le Conseil d'État n'a pas voulu se prononcer sur la pertinence de la conformité du contenu de la charte et du périmètre du Parc avec les missions fondamentales d'un PNR.

La confirmation du décret validant la charte du PNRBV est un très mauvais coup porté au Massif Vosgien et à l'ambition d'une stratégie économique basée sur ses spécificités naturelles. Les instances dirigeantes du Parc se trouvent ainsi démunies de textes de référence précis leur permettant de rappeler aux promoteurs et aux décideurs les engagements souscrits par les communes concernées, et d'appeler celles-ci à les faire respecter.

Les associations de protection de la nature continuent de penser que cette charte n'est pas à la hauteur des enjeux écologiques du territoire. Mais comme elle est validée, elles attendent de voir comment le syndicat mixte du Parc pourra agir efficacement. Mais cette attente ne sera pas passive ; elles rappellent qu'elles sont prêtes à participer à une réflexion globale sur la mise en œuvre des mesures de gestion des milieux naturels. Le Parc sera à nouveau auditionné par le Conseil national de protection de la nature en 2015 : le temps qui lui reste pour convaincre de sa volonté et capacité à agir efficacement pour la nature. ●

## Structure permanente

### ADMINISTRATION

---

**Stéphane Giraud**: directeur

**Marie Kneib**: directrice adjointe

**Géraldine Hartmann**: attachée de direction

### ANIMATION ET COORDINATION DE RÉSEAUX

---

**Laurence Cachera**: assistante  
coordination de réseaux

**Sophie Sinoquet**: assistante animation  
interne

**François Lardinais**: coordinateur Bas-Rhin

**Stéphanie Vingert**: coordinatrice Haut-Rhin

**Chantal Kien**: secrétaire Haut-Rhin

**Laura Perrin** : chargée de mission 50 ans  
Alsace Nature

### COMMUNICATION

---

**Arnaud Redoutey**: chargé de  
communication, relation presse

### ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

---

**Pierre Rothenburger**: animateur nature

### JURIDIQUE

---

**Amélie Chalté**: chargée d'étude juridique

**Antoine Henry** : stagiaire juridique  
(étude sur le contentieux pénal des  
installations classées)

**Jean-François Richter** : stagiaire juridique  
(étude sur l'évaluation environnementale  
des documents d'urbanisme)





## Structure bénévole

BUREAU RÉGIONAL, ÉLU PAR  
LE COMITÉ DIRECTEUR RÉGIONAL  
DU 28/05/2013

**Maurice Wintz** : Président  
**Francis Dopff** : Vice-Président  
**Théo Trautmann** : Vice-Président  
**Bruno Ulrich** : Vice-Président  
**Jean Wencker** : Vice-Président  
**Anne Vonesch** : Vice Présidente  
**Marc Brignon** : Secrétaire  
**Raymond Schirmer** : Secrétaire adjoint  
**Philippe Brachet** : Trésorier  
**Jean-Claude Claverie** : Membre de droit  
(président 67)  
**Jean-Paul Lacote** : Membre de droit  
(président 68)

BUREAU DÉPARTEMENTAL  
DU BAS-RHIN, ÉLU PAR  
LE COMITÉ DIRECTEUR 67  
DU 05/05/2014

**Jean-Claude Claverie** : Président  
**Jean Friess** : Vice-Président  
**Danielle Schaeffer** : Vice-Présidente  
**Christian Ledunois** : Secrétaire  
**Dominique Koegler** : Trésorier  
**Marie Marty** : Assesseur  
**Emmanuel Simonet** : Assesseur  
**René Hampe** : Assesseur

BUREAU DÉPARTEMENTAL  
DU HAUT-RHIN, ÉLU PAR  
LE COMITÉ DIRECTEUR 68  
DU 14/05/2014

**Jean-Paul Lacote** : Président  
**Pierre Bernhard** : Vice-Président  
**Michel Breuzard** : Vice-Président  
**Jean Pluskota** : Vice-Président  
**Raymond Schirmer** : Vice-Président  
**Christian Uhrweiller** : Secrétaire  
**Gérard Schmitt** : Trésorier  
**Dominique Klein** : Assesseur  
**Roland Brucker** : Assesseur  
**Bernard-Michel Carole** : Assesseur  
**Johann Moreno** : Assesseur  
**Jean-Jacques Schwaab** : Assesseur

## Les groupes Locaux

Alsace Nature est représentée sur tout  
le territoire alsacien grâce à des groupes  
locaux de bénévoles.

50  
1965  
2015  
ans

